

Agir sur son territoire

Le Vade-Mecum

de Terre de Liens Rhône-Alpes



Avril 2013
Version 1.3

SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i>	2
<i>Partie 1 : Animer une dynamique locale</i>	5
Fiche 1 : Des événements pour faire connaître le projet de Terre de Liens.....	5
Fiche 2 : S'appuyer sur la dynamique associative des territoires.....	13
Fiche 3 : L'organisation en groupes locaux.....	17
<i>Partie 2 : Collaborer avec les collectivités</i>	23
Fiche 4 : Devenir un interlocuteur des communes.....	23
Fiche 5 : Représenter Terre de Liens dans une instance de démocratie participative.....	33
<i>Partie 3 : Travailler avec les organisations professionnelles agricoles (OPA)</i>	39
Fiche 6 : L'appui aux démarches d'installation.....	39
Fiche 7 : Travailler avec les SAFER.....	45
GLOSSAIRE	52
Aménagement du territoire.....	52
Les documents d'Urbanisme.....	53
Les acteurs du développement agricole.....	55
Associations engagées pour le développement d'une agriculture durable.....	56
<i>Notes personnelles</i>	58

AVANT-PROPOS

Témoignage de la diversité des actions menées par les membres de Terre de Liens, ce recueil vous invite à affirmer votre désir de changement.

Mais au fait... qui sont les membres de Terre de Liens ?

Adhérents, impliqués ou complices, administrateurs, salariés, donateurs, actionnaires, porteurs de projets, locataires, agriculteurs, propriétaires, élus, sympathisants... le mouvement est bigarré et riche par sa diversité. Comment repérer les principes qui articulent des acteurs aussi hétéroclites ? Tous sont intéressés par le mouvement, mais quels centres d'intérêts, quelles influences relient les uns et les autres ? Quelles sont les valeurs que chacun place derrière son engagement ?

Quelques soient leurs « statuts », les membres de Terre de Liens sont des passeurs

d'aventure entre les « rêveurs de l'impossible » et les citoyens engagés de tous les territoires. Ils sont animés par un même souhait de donner le jour à des exploitations agricoles viables, ayant un rapport respectueux à la terre, nées de la rencontre entre des entrepreneurs, des citoyens solidaires et des anciens paysans. Cet engagement repose sur la vision partagée d'un développement durable, respectueux du patrimoine rural et agricole, de la solidarité des échanges, des équilibres culturels, sociaux et environnementaux.

Ce collectif d'acteurs forme un acteur collectif. Cet acteur collectif, c'est Terre de Liens.

Animation Territoriale : historique et présentation du projet.

Fort de son développement et de l'intérêt suscité par la création de la Foncière Terre de Liens, l'association Terre de Liens Rhône-Alpes fait face à de nouveaux défis, qui sont autant d'opportunités. L'animation d'un vaste réseau de sympathisants, investis chacun sur leur territoire, en fait partie.

Le Conseil d'administration décide, le 16 décembre 2009, de créer une commission « Démarches Territoriales », chargée de réfléchir aux moyens de mettre à profit le fort potentiel de compétences qui émerge de cette dynamique. La commission se réunit dans trois des départements de la région (Rhône, Isère, Drôme). Ces rencontres sont des lieux de réflexion, d'élaboration, de propositions, ouverts à l'ensemble des bénévoles et co-animés par

un binôme administrateur/salarié. En 2012, la commission régionale « Vie associative » poursuit le travail amorcé.

Comment intégrer ce potentiel militant, ou tout simplement citoyen, dans une approche publique et ouverte ? Un constat est fait : c'est à l'échelle locale, et de façon souvent expérimentale, que les acteurs civils donnent vie au Mouvement Terre de Liens. Ces démarches de terrain contribuent à co-responsabiliser les citoyens, à les légitimer à prendre part aux débats et à la pratique, aux côtés des élus, agriculteurs, techniciens, chercheurs traditionnellement investis des problématiques agricoles.

Des savoir-faire à faire savoir

Terre de Liens se situe à la jonction entre responsabilité citoyenne et solidarité engagée. Pour ce mouvement encore jeune, la diversité territoriale et humaine est un atout.

Terre de Liens prend à cœur de répondre à l'engagement de chacun par un accompagnement qui porte sur le partage de nos expériences, l'apport de nouvelles compétences et l'animation de la vie du mouvement. A l'échelle de la région, Terre de Liens

se doit de répondre aux attentes suscitées, en externe comme en interne, pour ne pas connaître de désenchantement. Pour cela, des problématiques sont bien identifiées :

Les bénévoles ne connaissent pas, ou peu, les actions entreprises par les autres membres de Terre de Liens sur des territoires voisins. Des mécanismes de partage et d'échange restent à inventer, dans l'intérêt de la vie de l'association et

pour capitaliser les acquis d'expériences.

Beaucoup de démarches sont conduites spontanément. Beaucoup d'entre-elles sont exemplaires, novatrices et aisément reproductibles.

Il reste à concevoir une méthodologie permettant d'accompagner les bénévoles dans le cadre de leur « montée en compétence » au sein du mouvement.

Le domaine du foncier agricole est vaste et technique. Vaste, parce qu'il recouvre l'aménagement du territoire, l'économie agricole, les enjeux socioculturels de la transmission des exploitations et de la propriété privée de la terre. Technique parce

que les dispositifs institutionnels sont nombreux et complexes. La (mé)connaissance de ces « champs d'expertise » est une difficulté réelle qui suppose un travail de formation et d'information, au bénéfice de tous les membres de Terre de Liens.

Partant de ces constats, la commission « Démarches Territoriales » a proposé de travailler à la rédaction de ce recueil de fiches expérience en 2010, et la commission « Vie associative » a décidé d'en faire une nouvelle version mise à jour en 2012. Celui-ci constitue un premier moment de capitalisation de nos savoir-faire. Il a vocation à améliorer les processus d'expériences par l'échange et le faire savoir.

Présentation du recueil

Nous pouvons distinguer quatre pistes de travail à suivre ensemble : l'information, la formation, la coordination et l'accompagnement, toujours dans une démarche apprenante, agrégative et participative. Ce recueil entend apporter une réponse au premier de ces chantiers : *l'information*.

Conçu comme un outil adressé aux adhérents de Terre de Liens, il donne un aperçu des pratiques d'animation les plus significatives recensées en région Rhône-Alpes. Il n'est pas exhaustif, et ne manquera pas d'être augmenté à mesure que de nouvelles démarches sont engagées, en Rhône-Alpes et à l'échelle nationale.

Il est organisé sous forme de fiches thématiques, chacune d'entre elles comprenant la description d'une ou de plusieurs action(s) et des éléments de formation complémentaires. C'est une invitation à l'action, une illustration de la variété des démarches qui peuvent être menées sur les territoires et un support pour prolonger la réflexion sur l'émergence d'initiatives locales.

Trois volets ont été distingués, chacun

correspondant à des sensibilités et des compétences différentes :

- L'animation d'une dynamique locale : présence aux foires et aux salons, conférences, débats publics, campagnes de collecte, journées à la ferme, accompagnement des projets, partenariats associatifs, groupes locaux...
- La collaboration avec les collectivités : rencontres des élus du territoire, veille locale, information sur les documents d'urbanisme, participation à des groupes de travail et des instances de démocratie locale...
- La collaboration avec les Organisations Professionnelles Agricoles : participation à des comités d'installation, comités de structures, intervention dans les instituts de formation agricole...

A la vue de la diversité des tâches à accomplir, les adhérents ont toute leur place dans la dynamique de Terre de Liens. Espérons que ce recueil sera une source d'inspiration.

Bonne lecture !

Marc Barny, Administrateur de Terre de Liens Rhône-Alpes,

|

PARTIE 1 : ANIMER UNE DYNAMIQUE LOCALE

L'association Terre de Liens revendique son engagement au sein de la société civile. Elle souhaite interpeller toutes les personnes susceptibles de s'intéresser aux enjeux agricoles et fonciers. C'est par ce biais que les citoyens, élus, agriculteurs pourront relayer nos propositions, adhérer, souscrire... en un mot : se mobiliser. Ceci passe par l'animation d'une dynamique de sensibilisation, d'information et de mise en débat sur tous les territoires où le mouvement Terre de Liens est représenté. En ce domaine, les bénévoles ont montré toute l'étendue des possibilités, ou presque...

Cette partie, loin d'être exhaustive, s'intéresse à l'organisation de quelques événements représentatifs (fiche 1), à la dynamique des partenariats associatifs (fiche 2) et à la mobilisation des groupes locaux sur des projets d'acquisition et sur des territoires (fiche 3).

Au delà des expériences qui sont présentées ci-après, l'initiative, l'autonomie et l'imagination restent les maîtres mots.

FICHE 1 : DES ÉVÉNEMENTS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE PROJET DE TERRE DE LIENS

Depuis début 2009, les membres de Terre de Liens ont participé à plusieurs centaines d'événements sur le territoire Rhônealpin.

D'une part, l'association est sollicitée par son réseau associatif et militant (événements d'organisations paysannes, foires bio, salons...). D'autre part, les bénévoles sont à l'initiative de rencontres en tous genres (projections, conférences, visites de ferme, animation dans des magasins...).

La mise en œuvre de ces actions est relativement facile. Elles sont à imaginer, en fonction des disponibilités, des centres d'intérêt et des ressources de chacun.

Fiche 1 : Des événements pour faire connaître le projet de Terre de Liens

UNE RENCONTRE SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE COMMUNE DE ROCHE (38)



Contexte

Roche se trouve dans le périmètre de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau, créée en 1968 dans le cadre de la politique nationale des villes nouvelles. Sur initiative des élus communaux, Roche est sorti en 1983 du Syndicat Communautaire d'Agglomération Nouvelle (SCANIDA). Elle a rejoint la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné en 2007. Pour préserver son caractère rural, elle est cependant soumise à l'influence du nouveau pôle urbain, ainsi qu'à l'extension de l'agglomération Lyonnaise. Elle est depuis confrontée à une forte périurbanisation, qui tend à faire de la commune une « cité dortoir ».

Dans ce contexte, l'agriculture Rochoise connaît un lent déclin, qui se traduit par la diminution du nombre d'exploitations dites « professionnelles », en particulier les exploitations laitières de taille modeste. Malgré la volonté de la commune de préserver son caractère rural, aucune réflexion n'a été menée sur l'avenir de l'agriculture locale. C'est la raison pour laquelle un groupe de citoyens s'est proposé d'organiser, en 2010, un événement réunissant citoyens, agriculteurs et élus locaux.

Mise en œuvre

Le groupe Débat Citoyen s'est constitué en 2008, juste avant les élections municipales. Il est animé par quatre personnes résidant à Roche depuis plus de 20 ans. Il se propose de mettre en débat tous les domaines qui touchent à la vie de la commune tels que l'eau, la poste, les finances, le P.L.U.....dans une optique de participation citoyenne. Depuis 2008, il s'appuie sur un blog (<http://debat-citoyen-roche-38.blogspot.com/>) où sont publiées les contributions aux débats. C'est dans ce cadre que le groupe s'est saisi de la question de la ruralité et de l'agriculture locale. Mi 2010, une réunion publique a été envisagée ; elle s'est déroulée le 5 novembre 2010, en présence d'une cinquantaine de personnes de la commune et du voisinage.

En amont de l'événement

Au moyen de son blog, le groupe a publié entre juillet et novembre 2010 une série d'articles exposant la problématique agricole du territoire. En s'appuyant sur des statistiques et des témoignages d'anciens, il invite les « citoyens-consommateurs » et les agriculteurs à échanger sur les perspectives agricoles de la commune. Parallèlement, les membres du groupe effectuent un important travail de communication : édition et diffusion d'un tract ; mobilisation des réseaux ; présentation du projet aux

agriculteurs (en activité et retraités) pour s'assurer de leur participation ; démarches auprès de l'équipe municipale pour obtenir son soutien, notamment par la mise à disposition de la salle d'animation de la commune.

Animation de l'événement

Les membres du groupe invitent six personnes à intervenir pour témoigner de leur expérience et décrire les alternatives qu'ils ont mises en place :

- Un éleveur bovin qui commercialise ses produits sur un point de vente collectif, et qui est par ailleurs Président du Comité Technique du territoire Isère Porte des Alpes. (structure consacrée à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire Isère Porte des Alpes. Elles sont à comparer aux CLI du Grésivaudan)
- Une maraîchère d'une commune voisine, qui vend ses produits via une association de producteurs locaux.
- Deux agriculteurs retraités qui ont cédé leur exploitation à un fils (l'un est membre de Terre de Liens, l'autre de la CEIPAL. Centre d'Etudes Internationales Paysannes et d'Actions Locales
- Deux citoyens consommateurs, représentant une AMAP d'une commune voisine.

Objectif explicite : ouvrir un débat avec les agriculteurs de Roche sur l'avenir de leur activité dans la commune. Objectif implicite : inviter les agriculteurs à exprimer eux-mêmes leurs besoins et leurs difficultés dans le contexte actuel.

L'événement est organisé en trois temps (1/ La situation actuelle de l'agriculture ; 2/ Les causes des difficultés ; 3/ Les perspectives d'avenir), au cours

desquels tous les intervenants sont invités à échanger avec la salle. Les intervenants ont au préalable reçu un petit argumentaire leur permettant de cadrer leurs interventions. Un membre du groupe anime la soirée, un autre réalise une présentation de quelques données statistiques.

Résultats

Cette rencontre a réuni une cinquantaine de personnes. Elle a donné lieu à des débats animés (quatre heures, au lieu des deux prévues initialement). Elle a donné l'occasion aux participants de parler des difficultés de l'agriculture du territoire : dépendance pour les intrants, faible rémunération des produits, petite taille des exploitations et difficultés d'accès au foncier, faible attractivité auprès des jeunes... Quelques pistes ont été suggérées pendant la soirée, comme la formation de collectifs (GAEC, CUMA), la modification des assolements ou la vente directe.

Point important : les agriculteurs « professionnels » de la commune ne se sont pas déplacés pour cette première. Comme le souligne un membre du groupe : « *notre principal problème, c'est d'avoir des interlocuteurs. C'est un travail de longue haleine.* » En effet, comment faire accepter des idées qui viennent de l'extérieur ? Comment passer outre le fossé qui sépare la profession agricole et les citoyens non avertis ? En somme... quel lien inventer entre citoyens et agriculteurs, à l'échelle de la commune ?

Le groupe de Roche tire de cette rencontre plusieurs enseignements : d'une part « *les AMAP et Terre de Liens nous donnent de la légitimité : ça montre que les citoyens ont des choses à proposer. Ça nous donne aussi le courage d'y aller.* ». D'autre part, la réaction des agriculteurs est encourageante : « *Trois agriculteurs retraités sont venus à cette réunion. Ils se sont montrés intéressés, et même étonnés de ce genre de mouvement. Nous souhaitons continuer à travailler avec eux... Nous savons que par ce biais, nous touchons les agriculteurs.* »

Le groupe est résolu à continuer ce travail, d'abord en diffusant le compte rendu aux agriculteurs, puis en organisant un nouvel événement courant 2011. Il réfléchit aussi à d'autres actions pour renforcer l'implication des citoyens dans le champ agricole : mettre en place une veille foncière, participer au Comité Technique du territoire Isère Porte des Alpes et élargir cette démarche à d'autres groupes citoyens du territoire.

Points clés

- L'ancrage territorial et politique du groupe
- L'animation de la vie démocratique sur la commune, notamment grâce au blog
- Un effort de communication ciblé auprès des agriculteurs de la commune, afin qu'ils participent activement à cette réflexion.
- L'intervention d'agriculteurs engagés dans la table ronde, gage de crédibilité.

Contact

Martin Gormally, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : martin.gormally@wanadoo.fr

Fiche 1 : Des événements pour faire connaître le projet de Terre de Liens

PLAIDOYER POUR LA TERRE VALLÉE DE LA DRÔME (26)



Contexte

La Vallée de la Drôme est un territoire diversifié qui s'étend sur plus d'une centaine de communes rurales. Elle recouvre 4 intercommunalités et une commune indépendante. Ces collectivités se sont engagées dans un projet commun depuis 2006 : faire de la Vallée de la Drôme un territoire de référence en matière de développement humain durable, dénommé Biovallée®.

Le principal enjeu affiché est de faire converger les politiques des collectivités locales (Communes,

Intercommunalités, Département, Région), les actions des entreprises et l'implication de la société civile vers plus de développement durable.

Dans ce contexte, un certain nombre d'habitants ont souhaité apporter leur pierre à l'édifice et, grâce à l'échange et la concertation citoyenne, faire remonter des réflexions et des propositions aux élus locaux, notamment autour de la problématique du foncier agricole et rural.

Organisation d'un événement à l'occasion de la Journée de la Terre

En 2009 et 2010, dans le cadre de la « Journée Mondiale de la Terre » (22 avril) des acteurs associatifs locaux ont pris l'initiative d'organiser un événement de sensibilisation et de mobilisation citoyenne à l'échelle de Biovallée®.

Le collectif organisateur est initialement composé de membres des deux Conseils Locaux de Développement du territoire, de représentants de l'association Écologie au Quotidien, du Mouvement de Biodynamie et de l'association Terre de liens Rhône-Alpes. Il s'est rapidement enrichi d'autres bonnes volontés citoyennes. Au total, 15 à 20 personnes se sont mobilisées lors des réunions préparatoires. La préparation de cette rencontre, organisée deux années consécutives, s'est déroulée sur une période de 6 mois. La communication a été appuyée par les acteurs du collectifs (*supports visuels : flyers et affiches*).

Le principe de ce rendez-vous citoyen, baptisé

« Plaidoyer pour la Terre », est simple : il s'agit d'une journée conviviale d'échanges, de rencontres et de débats, ouverte à tous, avec notamment la tenue d'ateliers sur des questions liées à la terre et aux réalités locales :

Comment favoriser les installations agricoles ?

Comment construire en zone rurale hors des zones agricoles ?

Comment utiliser le PLU pour préserver les terres fertiles ?

Les rencontres sont organisées dans les locaux d'une école de Vercheny, petite commune située au cœur de la vallée de la Drôme. L'animation est assurée par les organisateurs, sous forme de groupes de travail. Tous les échanges de la journée, en particulier les conclusions des ateliers, sont retranscrits dans une synthèse, ensuite diffusée aux participants et aux élus en charge du projet Biovallée®.

Résultats

Les rencontres « Plaidoyer pour la Terre » ont réuni chaque année entre 100 et 150 participants, dont quelques élus locaux. Elles ont été le théâtre de riches échanges, notamment grâce aux ateliers, propices à l'expression citoyenne. Si l'impact réel d'un tel

événement sur la gestion locale du foncier agricole est difficilement mesurable à court ou moyen terme, on peut néanmoins affirmer :

- qu'il aura permis aux différentes parties prenantes de se rencontrer et apprendre à travailler

- ensemble;
- qu'il aura poussé la question de la place de l'agriculture sur le devant de la scène, et initié un

débat public et citoyen, à poursuivre, sur cette problématique.

Points clés de la démarche

- *La composition du collectif organisateur* : la diversité des acteurs participants a permis une complémentarité des compétences.
- *Une organisation légère* : « Plaidoyer pour la terre » a été organisé sans moyens financiers, sans lourdeurs administratives, en favorisant l'implication volontaire et bénévole, l'échange ou le don, la solidarité.
- *La rédaction et la diffusion d'une synthèse des échanges* : la synthèse récapitule les propositions et permet un prolongement éventuel.

Contacts

Association *Écologie au Quotidien* : ecologieauquotidien@gmail.com

Marie Le Roy, animatrice *Terre de Liens Rhône-Alpes* : m.leroy@terredeliens.org

Fiche 1 : Des événements pour faire connaître le projet de Terre de Liens

DES CINÉ-DEBATS

VALLÉE DE LA DRÔME (26)



Contexte

Les territoires du Diois et de la Vallée de la Drôme comptent beaucoup d'associations engagées. Cependant, Terre de Liens ne parvient à y mobiliser qu'un petit nombre d'habitants, pour l'essentiel déjà insérés dans des réseaux militants.

Partant de ce constat, Terre de Liens a mis en

place, en partenariat avec une structure locale, deux rencontres cinématographiques gratuites et ouvertes à tous publics. Organisées en juillet 2010, elles se proposaient de sensibiliser les habitants aux problématiques liées au foncier, et ainsi de susciter la réflexion sur les alternatives possibles.

Mise en œuvre

Le choix s'est porté sur des documentaires traitant transversalement de l'agriculture, l'alimentation et la consommation : *Cultivons la terre, pour une agriculture durable, innovante et sans OGM*, d'Honorine Périmo et *Sans terres et sans reproches* d'Éric Boutarin. Traitant une problématique plus large que le seul foncier agricole, ces films pouvaient toucher un public large. La problématique du foncier a été abordée et développée lors des débats post-projection.

Dans une démarche de démocratisation et d'accessibilité au plus grand nombre, l'association Terre de Liens Rhône-Alpes s'est associée avec la MJC Nini Chaize de Aouste-sur-Sye. Cette structure dynamique a été d'emblée intéressée par la thématique, qui rentrait dans son programme annuel. Les projections s'inscrivaient dans un intitulé plus large : « *Les agriculteurs d'aujourd'hui et les consommateurs de demain* ». Les films ont également été projetés dans des petites communes de la Vallée de la Drôme, dans des locaux mis à disposition à titre gracieux.

Les rencontres ont été organisées un mois et demi à l'avance (*première prise de contact avec la*

MJC, choix des films, commande, élaboration des documents de communication). Elles ont occasionné peu de coûts : du côté de Terre de Liens, achat des deux films et apport de l'écran ; du côté de la MJC, frais de communication (*affiches et flyers*) et apport du vidéo-projecteur. Pour communiquer sur ces rencontres, des bénévoles de Terre de Liens et de la MJC ont distribué des tracts dans les communes alentours (mairies, bibliothèques, panneaux d'affichage public, bars, campings) quinze jours avant les événements. Une annonce avait aussi été diffusée, une semaine à l'avance, par la radio locale Radio Saint-Ferréol et par les journaux locaux (Le Journal du Diois et Le Crestois).

Les rencontres ont été programmées le soir en semaine. Un débat a été animé, après chaque projection, par un membre de Terre de Liens et un invité d'Alliance PEC. Le réalisateur de *Sans terres et sans reproches* a participé à l'une des soirées. Il était proposé de venir avec une boisson ou un plat à partager, pour prolonger la rencontre par un temps de convivialité et d'échange.

Résultats

Ces soirées ont attiré un profil varié de participants. Les débats ont été riches (2 heures environ) et ont permis de présenter l'association Terre de Liens à un public peu averti. La période de projection (juillet) a cependant limité l'affluence, en

particulier des agriculteurs, qui sont à cette époque en plein pic de travail.

Plusieurs personnes ont proposé de reprendre cette démarche dans leur commune, afin d'impliquer les riverains et les agriculteurs du périmètre. C'est le

cas du Conseil Local de Développement (CLD) du Diois et de l'association Trèfle, qui sont ouverts à des partenariats pour l'organisation d'événements

similaires. Une démarche à suivre, donc, en s'appuyant sur la dynamique bénévole de la Vallée de la Drôme.

Points clés de la démarche

- Une approche qui dépasse la seule problématique du foncier, pour ouvrir l'échange au maximum.
- Une grande vigilance à apporter au choix de la période de projection, au choix des partenaires locaux, à l'insertion de la projection dans un cycle ou un programme transversal.
- L'engagement d'un bénévole, moteur sur l'organisation des projections, et appuyé par une personne ressource (si nécessaire) pour l'animation des rencontres.
- Un collectif de bénévoles en appui pour la communication.

Contact

Marie Le Roy, animatrice Terre de Liens Rhône-Alpes : m.leroy@terredeliens.org

Fiche 1 : Des événements pour faire connaître le projet de Terre de Liens.

EN COMPLÉMENT...

Quelques repères

La mise en œuvre de ces actions est simple, mais elle demande un peu d'organisation :

- Il est préférable de prendre contact avec les partenaires et de choisir une date bien en avance sur l'événement (au minimum 2 mois).
- La communication est incontournable. Elle peut passer par l'édition de supports papiers (tracts, flyers, affiches), par la sollicitation de médias locaux, par la mobilisation du réseau associatif (adhérents, partenaires associatifs). Sur ces aspects, les animateurs salariés de Terre de Liens peuvent fournir un appui.
- Certains événements se prêtent à l'organisation d'une conférence de presse. Pour ce faire, contacter les journalistes identifiés sur le territoire (à voir avec les animateurs), les relancer, programmer un créneau en marge de l'événement et prévoir un bref communiqué de presse.
- Lors de l'événement, se munir des supports de communication de l'association : plaquettes, A5 régional, fiches projets Fonds-Foncière, banderole, bâches d'exposition, etc.

D'autres exemples

Salons et forums : tenue de stands à Naturissima (38), Primevère (69), L'Écofestiv (73), Ecologie au quotidien (26), la Fête de la Conf' (07), le YESS (38)...

Événements locaux, foires : tenue de stands à la Fête de la pomme de terre (73), à la Foire de l'Albenc (38), à la foire bio de Savoie (73)...

Projections et débats : Projections vidéo (*Nos enfants nous accuseront*, *Le temps des grâces*, *Solutions locales pour un désordre global*, *Severn*, *Sans terres et sans reproches*, *Small is beautiful...*), suivies d'une présentation de l'association et d'un débat thématique.

Animations dans les magasins bio : présentation aux responsables, diffusion des plaquettes, animation et débats

Réunions de présentation et ateliers avec des acteurs du territoire : partenaires associatifs, AMAP, Conseil Locaux de Développement, élus locaux...

FICHE 2 : S'APPUYER SUR LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DES TERRITOIRES

Les associations locales sont des cadres privilégiés pour l'expression des revendications de la société civile. Lieux de participation et d'expertise citoyenne, elles disposent bien souvent d'une connaissance fine du territoire et de ses acteurs.

L'association Terre de Liens est encore jeune : elle a beaucoup à gagner à s'insérer dans des dynamiques locales déjà bien en place. C'est une manière de mutualiser des compétences, des informations, des réseaux, des moyens... C'est aussi une manière de s'ouvrir de nouvelles portes.

Fiche 2 : S'appuyer sur la dynamique associative des territoires

UN PARTENARIAT ENTRE TERRE DE LIENS ET ALLIANCE ISÈRE (38)



Contexte

L'association Alliance Paysans Écologistes et Consommateurs de l'Isère œuvre pour une agriculture locale, de qualité, accessible à tous. Elle aide à la création, accompagne et coordonne les AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne) du département – environ 80 en 2010. Elle fait également un travail de sensibilisation important auprès du grand

public, par l'organisation de conférences ou la tenue de stands.

Du fait de leur complémentarité, Terre de Liens et Alliance ont été amenés à conduire ensemble plusieurs démarches. Un exemple de partenariat qui démontre que sur le terrain, l'union... fait la force.

Le partenariat

Les deux associations travaillent pour une même cause : l'installation de paysans en agriculture biologique, de qualité et de proximité. Elles développent des outils complémentaires (la mise en place des AMAP d'une part, l'accès collectif et solidaire au foncier d'autre part). Elles partagent un même souhait d'impliquer la société civile, notamment en milieu urbain. Ajoutons, enfin, que beaucoup d'adhérents et bénévoles sont simultanément engagés auprès des deux structures.

Les raisons étaient donc nombreuses pour qu'un rapprochement s'opère, à la fois sur le terrain et dans les bureaux. Ce mouvement s'est accéléré début 2010, à l'occasion d'une rencontre avec un élu de la « Métro » de Grenoble pour envisager la création d'une réserve foncière dans l'agglomération.

Les deux associations ont, depuis, réalisé un certain nombre d'actions en commun. Les principales collaborations concernent le volet sensibilisation grand

public/collecte :

- Tenue d'un stand commun à divers salons (Foire de l'Albenc, Yess, Naturissima).
- Animation de rencontres et de ciné débats (projection de *Small is Beautiful*).
- Campagne de diffusion des plaquettes de Terre de Liens via la distribution des paniers aux AMAPiens (organisé au niveau régional en 2009).

D'autres démarches d'animation territoriales ont été réalisées conjointement :

- Une présentation d'Alliance et de Terre de Liens aux étudiants du Lycée agricole de St Ismier (38).
- L'engagement de membres de Terre de Liens et d'Alliance au Conseil de Développement et aux Comités Locaux d'Installation du Pays du Grésivaudan.
- La rencontre des élus communautaires de la « Métro » de Grenoble.

Résultats

La collaboration d'Alliance Isère et des bénévoles de Terre de Liens isérois a contribué à démultiplier le travail de sensibilisation des deux structures et à alimenter une forte dynamique d'animation locale. Le réseau des AMAPiens est, par ailleurs, très réceptif au discours de Terre de Liens. Un nombre important d'entre eux s'est engagé auprès de Terre de Liens comme actionnaire ou comme bénévole. Chaque AMAP, à condition d'être formée et informée, peut être amenée à former une petite antenne, compétente en terme de veille foncière et

susceptible de se mobiliser sur un projet d'acquisition collective.

Enfin, les deux structures s'affirment comme des composantes légitimes de la société civile dans les débats sur le type d'agriculture que nous voulons et sa place sur le territoire, aux côtés des élus et des organisations professionnelles agricoles.

Prochaine étape : mutualiser les compétences d'Alliance et de Terre de Liens pour l'installation d'un paysan en AMAP ou, peut-être, pour un projet structurant à l'échelle du territoire isérois.

Points clés de la démarche

- la Complémentarité des associations, à la fois sur les outils développés et sur l'approche des problématiques agricoles.
- Un souhait partagé de mobiliser la société civile du territoire isérois.
- Un réseau d'AMAPiens sensible à la proposition de Terre de Liens et prêt à se mobiliser.

Contacts

Association Alliance PEC Isère : contact@alliancepec-isere.org

Daniel More, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes: dan.more@orange.fr

Fiche 2 : S'appuyer sur la dynamique associative des territoires

EN COMPLÉMENT...

Quels partenaires ?

Parmi les interlocuteurs possibles, citons : les associations de consommateurs (AMAP et autres); les associations de défense de l'environnement; les mouvements issus de l'économie sociale et solidaire ; les associations impliquées dans la promotion de l'agriculture durable; les Conseils Locaux de Développement (CLD).

Au niveau régional, le réseau InPACT réunit les animateurs et administrateurs des associations engagées pour le développement de l'agriculture durable (FRCIVAM, ARDEAR, ALLIANCE PEC, Terre d'Envies, Accueil Paysan, AFOCG, Agribiodrôme, Terre de Liens...). Le réseau s'est doté d'une charte, et travaille principalement sur la capitalisation d'expériences, la mutualisation des formations et l'alimentation d'une base de donnée « offres et recherches de foncier ». Ces associations sont par ailleurs souvent amenées à travailler en coopération à l'échelle des territoires.

Les partenaires peuvent apporter des ressources diverses pour renforcer les démarches d'animation entreprises par les membres de Terre de Liens. Elles apprécient, pour leur part, de s'appuyer sur la notoriété et l'expertise foncière de Terre de Liens.

Quels partenariats ?

Les partenariats peuvent porter sur plusieurs aspects. Voici quelques exemples :

Connaissance mutuelle : L'association Court-Circuit (26) entend appuyer la mise en place de circuits courts sur le bassin de vie de Montélimar. Cette jeune association, s'intéresse aux outils d'accès collectif et solidaire au foncier agricole. Pour satisfaire cet intérêt réciproque, une formation ambassadeurs a été organisée à Montélimar. Des événements de sensibilisation communs sont prévus pour l'année 2011.

Mobilisation du réseau : Lors de l'acquisition de la ferme de Chalonne, l'association de protection de l'environnement LO PARVI (250 adhérents, Nord-Isère) s'est trouvée impliquée par l'intermédiaire d'un de ses bénévoles. Sans se positionner officiellement, elle a relayé l'appel à collecte auprès de ses adhérents.

Mobilisation conjointe sur un projet : Terre de Liens Rhône-Alpes s'est associée à la FRAPNA et à la Confédération Paysanne pour appuyer une installation, en 2008, sur la commune de St Martin d'Uriage (38); L'association a collaboré avec Agribiodrôme sur un diagnostic foncier dans l'agglomération valentinoise ; avec le CLD du Diois et Trèfle pour la mise en place d'un cycle de projections, etc.

FICHE 3 : L'ORGANISATION EN GROUPES LOCAUX

Les groupes locaux se forment essentiellement autour des projets d'acquisition de la Foncière. Ils réunissent toutes les personnes, citoyens, paysans, élus, qui souhaitent s'impliquer sur un projet d'installation appuyé par Terre de Liens.

Des groupes locaux peuvent également se constituer sur des territoires où Terre de Liens n'a pas réalisé d'acquisition. C'est le cas, entre autres, des grands pôles urbains. La dynamique y repose essentiellement sur les activités de sensibilisation, de collecte et de rencontre avec les acteurs politiques et institutionnels.

Le plaisir d'agir, de prendre des initiatives, de partager des expériences, passe par cette dynamique d'organisation collective. Aux membres de Terre de Liens de l'alimenter et de l'accompagner.

Fiche 3 : L'organisation en groupes locaux

UNE DYNAMIQUE EN AMONT ET EN AVAL D'UNE ACQUISITION DE LA FONCIÈRE : LE GROUPE LOCAL DE CHALONNE (38)



Contexte

Le GAEC des Hormins est installé en agriculture biologique sur la commune de Charette, en Nord-Isère. A l'origine, ses trois associés disposent de quatre ateliers : élevage de bovins, de porcs, de poules pondeuses et production de pain. Les produits sont valorisés en vente directe et auprès des détaillants bio du secteur. L'exploitation met en valeur 45 hectares, dont 15 hectares situés sur une réserve foncière constituée par le Conseil Général de l'Isère, en prévision de la construction de l'autoroute Ambérieu-en-Bugey / Bourgoin-Jallieu.

En 2007, après que le projet a été abandonné, la SAFER est mandatée par le Conseil Général pour la mise en vente de la réserve. Pour sécuriser son activité, le GAEC des Hormins se porte acquéreur des 15 ha qu'il occupe. Les exploitants obtiennent l'attribution des terres, mais se heurtent à la question du financement. En l'absence de fonds propres et pour éviter de s'endetter, ils songent à une acquisition collective. Ils s'adressent alors à leur réseau de clientèle...

Mise en œuvre

L'acquisition

Un collectif d'une dizaine de consommateurs se forme autour des paysans. Il envisage alors la création d'une structure de type SCI ou GFA. Ses membres engagent une réflexion prévisionnelle sur les volets juridiques et économiques de l'opération. Ils en concluent rapidement que les fonds immobilisés par les associés pour l'acquisition le seront pour longtemps, avec une réelle difficulté de se retirer du projet en cas de problèmes personnels, chômage, accident ou autres.

En octobre de la même année, deux membres du collectif participent à une réunion de présentation de Terre de Liens, organisée à Sainte Marie d'Alloix, dans le Pays du Grésivaudan. La Foncière Terre de Liens, qui en est à ses débuts, apparaît comme la solution aux difficultés identifiées.

Après les premiers contacts, les démarches s'enchaînent : en deux mois, un dossier est monté, présenté au Comité d'Engagement de la Foncière... et validé. Dans le même temps, Terre de Liens avait

engagé des discussions avec la SAFER de l'Isère, cette dernière étant ouverte à un partenariat sur une opération. Dans ces circonstances très favorables (*attribution déjà réalisée + appui d'un collectif paysans/consommateurs*), la transaction est conclue sans difficulté. Début 2008, le compromis de vente est signé, pour un montant de 59.000€. C'est la deuxième acquisition de la Foncière.

La collecte de fonds et l'animation d'une dynamique locale.

Le collectif s'approprie, dès le démarrage du projet, le discours et la démarche de Terre de Liens. Il s'engage dans une campagne de collecte, avec l'objectif d'atteindre 100% du montant de l'opération sous forme d'actions dédiées au projet. Pour ce faire, les membres du groupe organisent une série d'événements :

- Des débats sur l'agriculture à la MJC de Montalieu-Vercieu, en présence d'une trentaine de personnes.
- La projection du film *Nos enfants nous*

accuseront, suivie d'un débat au cinéma de Montalieu-Vercieu en présence de 70 personnes. Tenue d'une séance pour les collégiens l'après-midi.

- Des participations à des salons locaux.
- Un article dans la lettre mensuel de LO PARVI. (Association de protection de l'environnement du Nord-Isère, comptant quelques 250 adhérents)
- Une participation à l'Assemblée Générale de LO PARVI.

Dans la foulée, le groupe a impulsé une dynamique locale qui s'est prolongée bien au delà des objectifs initiaux... au bénéfice de la ferme de Chalonne et de l'association Terre de Liens.

Le développement de l'exploitation

Le collectif a également suivi le développement

du GAEC, alors confronté à des choix stratégiques. En effet, avec le départ de l'un des associés, les producteurs ont choisi de modifier en profondeur les orientations techniques de l'exploitation. Ils abandonnent l'atelier élevage et créent un atelier légumes de plein champ tout en gardant les poules pondeuses et l'atelier pain – avec production de céréales sur la ferme.

Le GAEC participe à la création de l'association de producteurs *Les Voisins de Paniers* (18 producteurs du secteur qui se sont organisés pour livrer l'ensemble de leurs produits, une fois par semaine, sur 15 lieux de proximité dont il distribue les produits une fois par semaine. La vente à la ferme touche, à ce titre, environ 80 familles en 2010. Le GAEC a également opté pour une distribution en AMAP.

Résultats

La mobilisation du Collectif de Chalonne autour des paysans du GAEC des Hormins est à l'origine de l'acquisition des 15 hectares de terrains par la Foncière Terre de Liens.

Elle s'est prolongée par l'organisation d'une série d'événements, qui a permis d'impliquer les gens du voisinage et les différents réseaux du collectif. L'objectif de collecte a rapidement été atteint. Le groupe a, en outre, contribué à renforcer les liens entre

la ferme de Chalonne et son territoire, en organisant des événements conviviaux sur l'exploitation. Depuis 2010, environ un temps fort est organisé par an, comprenant un repas festif, une présentation de Terre de Liens et un chantier participatif.

Il est à noter que ce collectif s'est investi dans la vie de l'association régionale Terre de Liens Rhône-Alpes : trois de ses membres font parti du Conseil d'Administration, ainsi qu'un des fermiers de Chalonne.

Points clés de la démarche

- L'idée d'une acquisition collective émanant des exploitants eux-mêmes.
- L'engagement d'un collectif d'une dizaine de personnes du voisinage, désireuses d'animer une dynamique sur leur territoire et prêtes à mobiliser leurs réseaux.
- L'adéquation du projet de Terre de Liens avec le projet du collectif.
- Le lien entre exploitants et consommateurs, assuré par la vente directe puis renouvelé grâce à des rencontres régulières.

Contacts

Franck Bernard, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : fbfranckbernard@aol.com

Fiche 3 : L'organisation en groupes locaux

CRÉATION D'UN GROUPE LOCAL HAUTE SAVOIE (74)



Contexte

Il est difficile pour un bénévole isolé d'agir sur un territoire, surtout s'il est nouvel adhérent. La capacité d'intervention, de suivi d'un projet, l'apprentissage des modes d'action de Terre de Liens... passent par l'appartenance à un groupe qui assure la capacité à analyser collectivement la situation, établir des contacts tous azimuts, être présent sur le terrain. L'absence de ferme acquise par la Foncière en Haute-Savoie, ou au moins d'un projet crédible et suffisamment mûr est aussi

un frein qu'il est bien difficile de desserrer quand on est seul. La conclusion s'impose donc : il faut créer un groupe local. Nous sommes en 2010 et la version initiale du recueil « Agir sur son territoire » est en cours de rédaction. Après une lecture très attentive du document, la direction est prise : créer un groupe qui représente Terre de Liens sur le département, l'accompagnement de futur(s) projet(s) Foncière étant une des activités possibles de ce groupe.

Mise en œuvre

Préparation et constitution du groupe

Jean Pierre Chaffard, à l'initiative du projet, prend contact avec Eric Servel, administrateur de Terre de Liens (association nationale), très actif sur le département, peu disponible mais prêt à donner un coup de main, et avec des amis intéressés par les problématiques foncières et l'agriculture durable. La réaction positive permet de passer à la phase opérationnelle en rédigeant « un cahier des charges » et des propositions d'organisation.

Le petit groupe compte 9 personnes, lors de la réunion constitutive en février 2011. Les premiers objectifs balayaient large : promotion de Terre de Liens et de la collecte, veille sur le foncier et l'installation, accompagnement des porteurs de projet sur des projets d'acquisition, implication dans les instances territoriales et auprès des élus, participation à des projets de territoire, le tout en lien avec les instances régionales.

Le groupe organise rapidement une formation « Connaissance de Terre de Liens », et participe au printemps à l'AG de Terre de Liens Rhône-Alpes. Ces deux étapes réalisées alors que le groupe vient de naître sont très formatrices. C'est l'occasion d'accueillir un ou deux nouveaux membres et de se projeter dans les actions possibles.

Mise en place de l'organisation

Le rythme des réunions proposées au départ,

tous les trois mois, passe rapidement à un rythme bimestriel. La communication commence avec la messagerie électronique, plus tard les Ateliers d'Épice (espace de travail collaboratif sur internet) seront choisis pour communiquer entre les membres du groupe et stocker les documents communs. Certaines tâches sont réparties : collecte, communication, contact avec les collectivités... Un début de réseau commence à se construire : certains membres sont les relais du groupe sur un territoire de proximité (bassin de vie, communauté de communes...). Un peu plus tard, le groupe édite une newsletter trimestrielle à destination des sympathisants.

Premier gros chantier : le projet Foncière à St Jean de Tholome

Sollicité dès sa création pour accompagner l'acquisition d'une ferme, le groupe local met à profit les compétences de ses membres pour réaliser des missions très diverses : le suivi du projet des porteurs dans ses dimensions économiques et organisationnelles, le relationnel avec le cédant, les agriculteurs locaux et la commune, le partenariat avec la SAFER, l'appui par des coups de mains très concrets aux porteurs de projets, le démarrage de la collecte pour la Foncière... et d'autres tâches attendent.

Premières « sorties » pour représenter Terre de Liens

Il faut un peu de temps pour se lancer et aller à la rencontre du public : le premier événement marquant est la participation (3 jours) au salon bio Naturellia à La Roche sur Foron, étape gratifiante où l'on découvre le plaisir de la rencontre et qui incite à construire un programme de permanences pour l'année suivante.

Le groupe répond à de nouvelles sollicitations et saisit des opportunités...

Un des membres du groupe participant déjà à titre personnel aux travaux du « Collectif Agriculture Durable de Proximité sur le bassin lémanique », le groupe s'implique progressivement, notamment à travers quatre de ses membres qui jouent un rôle significatif dans un projet de couveuse d'activités agricoles.

Par ailleurs, dès que l'existence du groupe local est connue, celui-ci est sollicité par des porteurs de projets en recherche de foncier. Chaque fois que possible (mais le temps manque) un regard extérieur est apporté aux projets, des conseils donnés pour les démarches. C'est probablement le domaine où le

groupe souhaiterait en faire plus, les porteurs de projets sont une raison d'être de Terre de Liens.

Enfin, le groupe local adhère au collectif du Forum Social Départemental (FSD) et à un collectif citoyen créé sur deux communautés de communes. Ce travail en réseau donne la possibilité de co-organiser des ateliers « Agriculture et alimentations locales » dans le cadre du FSD, et une réunion sur le thème « Agriculture locale : tous concernés », pour sensibiliser citoyens et élus aux enjeux de l'alimentation, de l'agriculture et du foncier.

>Premier bilan annuel en mars 2012

Le groupe local 74 décide d'organiser une « Assemblée générale », en mars 2012, à laquelle il convie les porteurs de projets, et les sympathisants, et deux animateurs salariés de Terre de liens Rhône-Alpes. Avec 24 participants, c'est un moment fort qui permet de constater que le groupe a vraiment démarré : ça ragailardit !

Résultats

- L'existence du groupe (qui se réunit régulièrement (7 à 10 personnes tous les deux mois) et se fait connaître dans différentes manifestations (foire, salon, projection, réunions...) et magasins bio.
- La concrétisation et le suivi du projet Foncière à St Jean de Tholome (l'acquisition par la Foncière est signée le 27 novembre 2012), le suivi du porteur de projet (le deuxième a abandonné entre temps). Le début de la collecte pour ce projet.
- La participation active au projet de Couveruse d'activités agricoles dans le Bassin lémanique, au sein de l'association InitiaTerre, créée pour mettre en place et gérer la future Couveruse.
- Des relations bien engagées avec la SAFER de Haute-Savoie
- Un début de relations avec les collectivités locales (3 communes et 1 communauté de communes).

Points clés de la démarche

- S'assurer qu'une personne pourra jouer le rôle d'animateur du groupe ; cela lui demandera du temps. Sinon trouver un mode d'organisation à plusieurs, mais ce sera plus compliqué !
- Tenir compte du fait que les membres sont intéressés par une partie des activités du groupe, mais n'ont pas le temps pour toucher à tout. Certains sont plus motivés par la collecte, d'autres par l'accompagnement de porteurs de projet, d'autres par les relations avec les collectivités....
- Assurer la convivialité du fonctionnement (toutes les réunions se terminent par un buffet canadien).
- Accrocher le nouveau groupe à l'activité de l'association régionale (lien étroit avec l'animateur-riche, participation des membres à l'AG de l'association, si possible participation du coordinateur au CA ou à une commission régionale). Ne pas confondre les rôles : le groupe local n'est pas complètement autonome, les décisions stratégiques sur le territoire appartiennent à l'association régionale.

Contact

Jean-Pierre Chaffard, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : jpchaffard@orange.fr

Fiche 3 : L'organisation en groupes locaux

EN COMPLÉMENT...

Si chaque groupe local a son histoire particulière, tous contribuent à l'insertion de l'association et de ses projets sur le territoire. En fonction du contexte et des personnes qui composent le collectif, il peut se mobiliser sur des missions prospectives (veille foncière, repérage des porteurs de projet, rencontre des élus...) aussi bien que sur les volets collecte et sensibilisation (collecte de fonds, dédiés ou non, animation locale, circulation de l'information...).

Les autres dynamiques en cours sur le territoire Rhônealpin :

Le groupe local de Saint Dizier (26) s'est constitué entre 2006 et 2008, dans le cadre d'une série de cessions d'exploitations. Groupe de "terrain", il s'est mobilisé pour repérer du foncier agricole disponible, identifier des porteurs de projets, les défendre dans le cadre des délibérations de la SAFER et collecter de l'épargne locale. (A ce sujet, voir fiche 7). Il est constitué de jeunes agriculteurs de la commune, de conseillers municipaux et d'épargnants du territoire.

Le groupe local des Charmilles (42) s'est constitué début 2010, dans un contexte où la reprise de la ferme des Charmilles avait échoué plusieurs fois. Les exploitants ressentaient le besoin d'un appui : ils se sont entourés de 5 personnes proches de la ferme à qui l'animation de la recherche de repreneurs a été déléguée. Par ailleurs un groupe de prêteurs s'est impliqué dans les orientations économiques de la ferme.

Le groupe local du Grésivaudan (38) est actif depuis 2008. Il s'est impliqué dans plusieurs démarches expérimentales, axées sur la sensibilisation et la rencontre des élus locaux. Par ce biais, les membres de Terre de Liens sont aujourd'hui parties prenantes des délibérations liées à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire. (A ce sujet, voir fiche 5 et 6).

Le groupe local de l'Y Grenoblois (38) se structure depuis début 2010, avec la participation d'une dizaine de personnes. Il est très actif sur les activités de sensibilisation (salons, rencontres débats, collecte pour la Foncière) et a développé des liens avec les réseaux associatifs de l'agglomération grenobloise. Il mène également un travail de rencontre des élus locaux (agglomération, communes), sur un territoire marqué par la périurbanisation.

D'autres groupes sont en gestation, en particulier dans la Drôme, l'Ardèche, la Savoie et le Lyonnais.

Organiser des événements

Tisser des partenariats

Créer un groupe local

Travailler avec les collectivités

Prendre part à la concertation

Participer à l'installation de paysans

Travailler avec les SAFER

PARTIE 2 : COLLABORER AVEC LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités s'affirment comme les gestionnaires de l'aménagement du territoire et les garantes de la préservation des espaces agricoles. Elles disposent de deux atouts : la connaissance du territoire et de ses dynamiques; la compétence en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnel (PLU, SCOT, ZAC, ZAP, PAEN, etc.). Ajoutons qu'elles sont très présentes sur le marché foncier, fortes de leurs droits de préemption (DPU), de leurs outils d'intervention (EPF, entre autres) et de leurs capacités financières.

Le foncier agricole se trouve à la croisée de problématiques stratégiques pour les élus : gestion de la ressource eau, préservation des paysages et de la biodiversité, production d'aliments de qualité et de proximité, étalement urbain, redynamisation de l'espace rural, attractivité touristique du territoire... autant d'éléments qui les rapprochent du projet de Terre de Liens.

Cependant, les collectivités ne sont pas toujours à l'aise pour définir et mettre en œuvre une politique appropriée. Selon les cas, elles peuvent méconnaître le milieu agricole, les outils à leur disposition, les acteurs ressources ou simplement manquer de moyens d'ingénierie. C'est la raison pour laquelle Terre de Liens réfléchit, à l'échelle nationale, au moyen de leur proposer un accompagnement.

La collaboration avec les collectivités ouvre un vaste champ d'action. A l'échelle des territoires, les membres de Terre de Liens Rhône-Alpes ont pris part à cette réflexion. Ils se sont notamment engagés dans des démarches auprès des communes (*fiche 4*) et des intercommunalités (*fiche 5*).



FICHE 4 : DEVENIR UN INTERLOCUTEUR DES COMMUNES

Les élus communaux sont des interlocuteurs incontournables : ils gèrent les principaux outils de maîtrise du foncier et, grâce à leur connaissance des enjeux locaux, ils peuvent apporter un appui précieux à un projet d'installation.

Les outils et le savoir-faire de Terre de Liens (Foncière, expertise technique, accompagnement) peuvent les intéresser, surtout dans les petites communes – rurales et périurbaines – qui manquent d'ingénierie. En effet, beaucoup d'élus souhaitent maintenir ou diversifier le tissu agricole local, mais manquent de ressources pour mener à bien leur projet. C'est une opportunité pour Terre de Liens de se présenter comme un partenaire à part entière.

Fiche 4 : Devenir un interlocuteur des communes

UNE DIFFUSION DE PORTRAITS DE CANDIDATS À L'INSTALLATION AUPRÈS DES MAIRES DE LA VALLÉE DE LA DRÔME (26)



Contexte

Les territoires du Diois et de la Basse Vallée de la Drôme comptent une proportion élevée d'exploitations en agriculture biologique. Attractifs, ils disposent d'un potentiel de création d'activités agricoles et agri-rurales favorables au développement local. Les porteurs de projets doivent cependant faire face à des barrières financières et culturelles (résidences secondaires) qui

limitent l'accès au foncier.

Terre de Liens Rhône-Alpes a régulièrement souligné le problème de la rareté du foncier disponible. Afin d'y remédier, l'association s'est associée au site de Proximité du Diois pour réaliser des portraits de candidats à l'installation et les diffuser auprès des élus.

Mise en œuvre

Un repérage des porteurs de projets les plus avancés a été réalisé en partenariat avec l'ADASEA, le CFPPA de Die et le Site de Proximité. Par la suite, une rencontre avec les candidats a été organisée et complétée par un questionnaire individuel. A partir de ces informations, les portraits ont été édités sous forme de fiches*.

En automne 2008, Avec le concours des techniciens des deux intercommunalités, les portraits des porteurs de projet ont été envoyés par voie postale aux maires, à la presse locale et aux notaires. En 2010, Juliette, stagiaire de Terre de Liens, a entrepris de contacter les mairies par téléphone pour leur proposer un rendez-vous. 12 rendez-vous ont été obtenus.

La plupart des rencontres ont été effectuées en binôme animateur / administrateur. Les entretiens suivent une trame souple, à adapter aux enjeux de la commune :

- *Présenter Terre de Liens* : objectifs, compétences, acquisitions antérieures...
- *Expliquer les objectifs de la rencontre* : repérer du foncier, envisager des partenariats...

- *Prendre connaissance de la situation de l'activité agricole sur la commune* : nombre d'exploitations, productions, enjeux spécifiques au territoire, perspectives...
- *Voir s'il y a terres disponibles ou prochainement disponibles* : départs à la retraite ? Biens vacants ? Terres communales ?...
- *Savoir si la commune a été contactée par des porteurs de projet* : Présentation des portraits de candidats...
- *Mesurer la volonté du maire de favoriser l'installation* : quelles difficultés ont été rencontrées ? Comment travailler ensemble ?...

Cette grille a permis d'évaluer le degré d'implication des élus en termes de foncier et d'agriculture :

- Sensibilité aux enjeux de l'agriculture biologique et des circuits de proximité ?
- Suivi des mouvements fonciers sur la commune ?
- Connaissance des prérogatives du Maire en matière de maîtrise foncière ?
- Souhait d'installer des agriculteurs sur le territoire communal ?

Résultats

Cette rencontre a donné à Terre de Liens l'occasion de cerner les difficultés auxquelles sont confrontés les élus sur leurs territoires. Il a été constaté que beaucoup de maires ne connaissent pas Terre de Liens : cette rencontre leur a permis d'identifier un partenaire potentiel si un projet d'installation ou de ferme communale est envisagé. Dans ce cadre, environ cinq potentiels de transmission ont été repérés.

Ce travail portera ses fruits sur le long terme : une fois informés et confortés, les élus seront plus enclins à s'impliquer dans la maîtrise du foncier agricole, un domaine qui inspire traditionnellement beaucoup de réticence. C'est un point de départ pour mettre en place des actions locales ambitieuses.

Points clés de la démarche

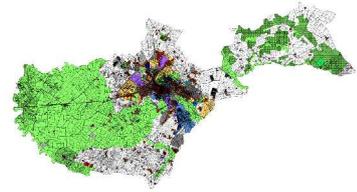
- Collaboration avec les acteurs de l'installation pour repérer les candidats, appui de l'animatrice de Terre de Liens pour réaliser les portraits.
- Travail en tandem avec un administrateur. Le tandem avec un élu ou un agriculteur est un gage de crédibilité supplémentaire.
- Du temps d'animation dédié au projet.

Contact

Marie Le Roy, animatrice Terre de Liens Rhône-Alpes : m.leroy@terredeliens.org

Fiche 4 : Devenir un interlocuteur des communes

UNE PARTICIPATION À L'ÉLABORATION D'UN P.L.U. COMMUNE DE BARRAUX (38)



Contexte

Barraux fait partie de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (Isère), qui regroupe 47 communes et plus de 97.000 habitants. Ce territoire, situé entre Grenoble et Chambéry, est confronté à une très forte urbanisation, lié à la présence de complexes industriels dans la vallée. Les élus de l'intercommunalité sont bien sensibilisés à la problématique de la gestion du foncier agricole, grâce

au travail réalisé par le Conseil de Développement (à ce sujet, voir fiche 5).

Dans le cadre de la révision de son P.L.U., la Commune de Barraux a entrepris d'ouvrir une réflexion sur la préservation des surfaces agricoles. Elle a constitué un groupe de travail, auquel un membre de Terre de Liens Rhône-Alpes et un membre d'Alliance Isère ont été conviés.

Mise en œuvre

Au mois d'octobre de l'année 2010, la commune de Barraux a invité une vingtaine d'acteurs liés au monde agricole à siéger dans un groupe de travail. Parmi eux, une majorité d'agriculteurs, mais aussi des représentants de la chambre d'Agriculture, un conseiller municipal et les associations Terre de Liens Rhône-Alpes et Alliance Isère. La concertation est animée par le bureau d'étude chargé de rédiger le P.L.U.

Au préalable, le bureau d'étude a réalisé un sondage auprès des agriculteurs exploitant les terres de la commune. Ce pré-diagnostic fait apparaître des résultats surprenants : l'occupation théorique des sols ne correspond pas du tout à l'occupation réelle ; la commune dispose d'une réserve de 20 ha de terres disponibles ; seules 3 exploitations sur 20 ont leur siège à Barraux.

Les représentants de Terre de Liens Rhône-Alpes et d'Alliance disposent d'un argumentaire et de propositions bien rodées. Celles-ci rejoignent en grande partie celles de la Chambre d'Agriculture. Les pistes

retenues sont :

- Donner la priorité à une installation en AMAP sur les terres de la commune.
- Remettre en culture des terres gelées, mais inoccupées, sur une ZAC créée il y a quelques années.
- Obtenir de la commune que « plus un seul hectare de terres agricoles ne sera prélevé pour des surfaces commerciales ».
- Régulariser et freiner le phénomène d'occupation de terres agricoles pour héberger des chevaux particuliers, sans déclaration à la MSA.
- Réaliser un bilan sur la disparition des surfaces agricoles depuis 20 ans.

Le bureau d'étude prend au sérieux ces propositions et s'engage à les intégrer dans son projet. Cependant, le processus d'élaboration n'en est qu'à ses débuts. La route est encore longue avant que les élus ne valident définitivement ces orientations.

Résultats

Pour le représentant de Terre de Liens, cette première rencontre a été « féconde ». Elle a permis de formuler des propositions et des recommandations en amont de la politique d'urbanisation de la commune. Elle démontre également que, dans un contexte périurbain, les demandes de Terre de Liens rejoignent celles du service foncier de la chambre d'Agriculture et celles des agriculteurs en place.

Par ailleurs, la réaction du bureau d'étude est

encourageante. Elle montre que Terre de Liens peut avoir toute sa place dans le cadre de l'élaboration d'un P.L.U. La collaboration avec les bureaux d'étude est une piste de travail qui peut s'avérer intéressante.

Enfin, cette concertation a fait apparaître des opportunités foncières pour lesquelles Terre de Liens peut se positionner, à court terme, comme partenaire et force de proposition.

Points clés de la démarche

- La notoriété du représentant de Terre de Liens, paysan à la retraite, sur le territoire du Grésivaudan.
- Des propositions élaborées et défendues dans le cadre du Conseil de Développement de l'intercommunalité.
- Le tandem avec l'association Alliance 38, coordinatrice du réseau des AMAP, qui est bien implanté dans le Grésivaudan.

Contacts

Alain Mittelberger, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : alain.mittelberger@wanadoo.fr

Fiche 4 : Devenir un interlocuteur des communes

MONTAGE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE DE MARAÎCHAGE BOURGOIN-JALLIEU (38)



Contexte

La ville de Bourgoin-Jallieu (22.000 ha) fait partie de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI), proche de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau.

En mai 2011, la commune sollicite Terre de Liens pour participer à la réalisation d'un pôle de maraîchage destiné à fournir la cuisine centrale de la commune en

légumes bio. Elle propose de mettre à disposition des terrains lui appartenant (5 ha), de subventionner Terre de Liens pour l'acquisition d'une ferme voisine (3.5ha), mise en vente et préemptée par la SAFER à sa demande, et de récupérer 12 ha appartenant à l'Etablissement Public Foncier chargé de la construction de la ville nouvelle, dont la mission s'achève fin 2012 et qui va mettre en vente les terrains non utilisés.

Mise en œuvre

Une étude de faisabilité qui modifie largement le projet

La sollicitation est prise en considération par Terre de Liens Rhône-Alpes et La Foncière, mais il est proposé à la commune de faire une étude préalable de faisabilité. La proposition est acceptée. Le marché est signé en juillet avec la Commune.

Pour réaliser cette étude, le Conseil d'Administration de Terre de Liens Rhône-Alpes mandate un responsable (bénévole) et deux co-équipiers (un bénévole du groupe local Nord-Isère, et l'animateur salarié).

- L'étude passe en revue de multiples aspects de la faisabilité des projets :
- Périmètre et disponibilité des terrains et impacts sur les exploitants actuels
- Conformité aux politiques des collectivités
- Contraintes agronomiques et faisabilité du maraîchage bio
- Impacts économiques et sociaux
- Investissements à prévoir
- Acquisition de la propriété
- Mise en place du premier porteur de projet
- Prochaines étapes

Cette étude est réalisée en 3 mois. Des bénévoles de Terre de Liens y sont associés, ainsi que

les principaux acteurs agricoles et fonciers du secteur : SAFER, Chambre d'agriculture, services de la commune, de la CAPI, du Conseil Régional, syndicat intercommunaux divers, agriculteurs, ...

Les conclusions proposent de modifier largement le projet de départ :

- Passer d'un projet communal à un projet intercommunal
- Passer de la création « d'un pôle de maraîchage pour approvisionner une cuisine centrale » à « un programme de développement de la production alimentaire bio pour le marché local »
- Conserver comme point de départ l'acquisition de la propriété
- Préférer un partenariat public-privé pour cette opération plutôt qu'une subvention à Terre de Liens.

Le Comité de pilotage puis les collectivités concernées acceptent les conclusions de l'étude. Le projet entre alors dans une phase opérationnelle. Pour la faciliter, la SAFER avec le financement de la Région et les garanties de bonne fin de la commune et de la CAPI, achète la propriété en octobre 2011, s'engage sur un portage une durée de 18 mois et accepte, en janvier 2011, l'installation à titre gracieux d'un premier maraîcher sélectionné par le groupe local et agréé par le Comité de pilotage sur proposition de Terre de Liens.

Le montage mis au point

Acquisition : le bâtiment d'habitation est acquis par la commune de Bourgoin-Jallieu avec le soutien financier de la Région et de la CAPI, tandis que les terrains et bâtiments agricoles font l'objet d'une acquisition par La Foncière Terre de Liens (collecte d'épargne locale avec l'appui des bénévoles et partenaires, et nationale).

Mise à bail : la commune remet à la Foncière le bâtiment d'habitation via un bail emphytéotique, pour

l'usage exclusif de logement des exploitants.

Le logement, les bâtiments agricoles et une partie des terres font ensuite l'objet d'un bail rural environnemental de long terme, conclu avec un premier maraîcher.

Les terres restant disponibles ont vocation à être mises à bail au profit d'un second maraîcher ou d'un projet de micro-couveuse d'activité agricole.

Résultats

En septembre 2012, le Comité de pilotage du pôle de maraîchage devient officiellement celui du Programme de développement de l'alimentation bio de la CAPI. La ferme Terre de Liens est inaugurée en présence de la Région, de la CAPI, de la SAFER, et de la commune. Et une opération porte-ouverte accueille le même jour plus de 200 visiteurs .

En parallèle, le groupe local est impliqué dans des opérations annexes : l'attribution par la SAFER

d'une parcelle à un maraîcher « bio » contre l'avis d'une commune de la CAPI qui soutenait un céréalier local; la prise en charge avec la CAPI de la recherche de terres pour l'éleveur qui bénéficiait de l'herbe de la propriété avant son rachat ; participation aux réflexions du Comité de pilotage au sujet de l'implantation d'une couveuse, ou des jardins d'insertion.

Points clés de la démarche

- Une volonté politique clairement exprimées des collectivités locales ;
- La constitution d'une équipe en charge de conduire le projet de A à Z, mandatée par le Conseil d'Administration de l'association régionale, associant des compétences « terrains » locales avec des compétences « conduite de projets » et « relations avec des collectivités » ;
- Un groupe local structuré et fortement impliqué ;
- La coopération avec de nombreux acteurs agricoles, politiques et fonciers.

Contacts

Bernard Giraudy, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : bernard.giraudy@wanadoo.fr

Fiche 4 : Devenir un interlocuteur des communes

RENCONTRES CITOYENNES POUR L'ACCÈS COLLECTIF AU FONCIER EN CENTRE ARDÈCHE (07)



Contexte

L'agriculture ardéchoise connaît un recul ininterrompu depuis plusieurs décennies, au profit de la forêt et de l'enfrichement. Les porteurs de projets agricoles et agri-ruraux, nombreux, se heurtent à la rareté du foncier, mais aussi à des prix prohibitifs dus au tourisme et à l'attrait du bâti pour un usage résidentiel.

Les acteurs politiques, associatifs, professionnels du territoire sont conscients que l'installation de jeunes actifs agricoles est un gage de dynamisme en milieu rural. Par le biais du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA), les élus du territoire Valence Drôme

Ardèche Centre (VALDAC) ont mis en place une stratégie volontariste pour favoriser l'accès au foncier (mise en place de Comités Locaux d'Installation, diagnostics...)

Intéressés par l'approche participative et militante de Terre de Liens, ils missionnent l'association pour mettre en place une dynamique de mobilisation, d'échange et d'information sur l'accès collectif au foncier agricole.

Mise en œuvre

En accord avec les élus du territoire, le projet prend la forme d'un cycle de 3 rencontres thématiques, organisées en mai 2012. Chacune de ces rencontres s'adresse à la fois aux acteurs institutionnels et à la société civile, avec le double objectif d'informer le public et de constituer un vivier de relais locaux pour améliorer la présence de Terre de Liens sur ce territoire.

Les rencontres ont lieu dans 3 bassins différents, avec le soutien appuyé des communautés de communes accueillantes et du CDRA (mise à disposition de locaux et de matériel, communication locale, presse et radio, invitation des élus...)

- 2 mai (Privas) : projection du film *les brebis font de la résistance* et débat en présence d'un porte parole de la confédération paysanne ; zoom sur les difficultés d'accès au foncier pour les porteurs de projets, témoignage d'un couple en recherche de

foncier (45 personnes)

- 10 mai (Chateauneuf de Vernoux) : témoignage de deux élus de petites communes rurales qui ont mobilisés des outils financiers et juridiques pour appuyer l'installation de porteurs de projets sur leur commune ; zoom sur les outils financiers de Terre de Liens (18 personnes, en majorités des élus locaux).
- 23 mai (Le Cheylard) : table ronde en présence de la SAFER, la Chambre d'Agriculture, la Communauté de Communes du Cheylard, la Confédération Paysanne. Animation et témoignage par Terre de Liens ; zoom sur les spécificités ardéchoises, les modes de concertation multi-acteurs, la gestion collective et territoriale du foncier agricole (38 personnes)

Résultats

Au total, une centaine de personnes a participé au cycle, malgré une période chargée (élections présidentielles et législatives). Environ un quart de ces participants a manifesté le souhait de rester informé des actions de Terre de Liens par la suite.

Les témoignages, choisis pour leur pertinence au regard des enjeux locaux, ont intéressé le public, et donné lieu à des échanges riches. L'intérêt de chacun des 3 temps est également dû à la diversité des publics (jeunes en recherche de foncier, acteurs institutionnels, paysan en exercice ou à la retraite, citoyens...).

La table ronde du Cheylard, dernier temps du

cycle, a quant à elle permis de faire émerger un discours commun (SAFER, syndicats et profession agricole, élus), volontariste et collectif en faveur de l'installation agricole.

Deux grands messages sont passés : 1/ en matière de foncier, la volonté et la persévérance des élus peut mener à de grands résultats ; 2/ Terre de Liens a des outils, des compétences et un savoir-faire pour accompagner des acteurs volontaires dans leurs démarches.

Points clés de la démarche

Facteurs de réussite

- Définition des objectifs et de la méthode en Comité de pilotage (élus locaux et techniciens de quelques structures)
- Communication appuyée et bien relayée par le syndicat mixte en charge du CDRA et des relais locaux identifiés par le Comité de pilotage
- Intérêt et technicité des témoignages, présence d'un public diversifié et qualifié pour témoigner des enjeux fonciers du territoire

Enjeux

- Besoin d'assurer un suivi de l'action (animation, formation) pour alimenter la dynamique et rapprocher durablement les personnes intéressées à Terre de Liens.

Contact

Marie Le Roy, animatrice Terre de Liens Rhône-Alpes : m.leroy@terredeliens.org

EN COMPLÉMENT...

Les prérogatives des communes en matière de foncier agricole

L'équipe municipale est en charge de l'élaboration et des révisions du document d'urbanisme le plus proche du terrain : le P.L.U. C'est lors de ces opérations que les terres classées agricoles le restent ou sont rendues urbanisables. L'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme répond à des motivations politiques. Le maire est donc particulièrement exposé aux enjeux qui caractérisent l'aménagement du territoire (spéculation foncière, intérêts divergents, préservation de l'environnement, etc.).

Il dispose d'outils permettant de pérenniser la vocation agricole des terres cultivées, de remettre en culture le foncier vacant, voire de le mettre à disposition de candidats à l'installation. Il peut également favoriser les regroupements de propriétaires pour organiser les espaces destinés à l'élevage.

Pour en savoir plus sur les prérogatives des communes, il est possible de consulter la section 8 du guide de Terre de Liens : *L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti agricole, guide méthodologique, juridique et financier.*

Des démarches à préparer en amont

- Il est important de bien connaître les outils de Terre de Liens et les expériences en cours ailleurs sur le territoire. La formation ambassadeurs est appropriée.
- Pour rencontrer les élus, il peut être judicieux de solliciter l'appui des techniciens en charge de l'agriculture, soit à l'échelle de la commune, soit à l'échelle de l'intercommunalité.

Valoriser l'expérience et l'indépendance de Terre de Liens

- Il est important de rappeler que Terre de Liens dispose d'outils efficaces pour favoriser l'installation d'agriculteurs. Les acquisitions réalisées par la Foncière en sont une illustration.
- Les élus redoutent la problématique du foncier. En revanche, ils sont ouverts aux questions d'alimentation, de préservation du cadre de vie, d'emploi, entre autres. Il est préférable d'aborder la question du foncier par une voie « détournée »...
- Il est important d'adapter son discours aux enjeux spécifiques de la commune. Un large panel d'arguments peut être mobilisé, selon ses caractéristiques (rurale, périurbaine, touristique, etc.). Pour ce faire, des ressources existent et peuvent être consultées (diagnostics de la chambre d'Agriculture, du PSADER, de la commune, par exemple).
- En tant qu'association issue de la société civile, Terre de Liens peut valoriser son indépendance vis-à-vis des Organisations Professionnelles Agricoles et des partis politiques. Cette neutralité est un atout à ne pas sous-estimer.

Travailler en lien avec l'équipe de Terre de Liens

- La reconnaissance de Terre de Liens, peut ouvrir la possibilité de prendre part à des concertations plus politiques : élaboration du SCOT, instances de démocratie participative, etc. Pour être conviés à de telles instances, il peut être utile de s'appuyer sur un administrateur ou un animateur de l'association. Les conseillers municipaux peuvent également jouer un rôle de facilitateurs.
- Dans la mesure où ces démarches mettent en avant la personne morale de Terre de Liens, il est souhaitable de travailler en étroite collaboration avec le Conseil d'Administration et les animateurs, ceci afin de s'accorder sur les objectifs de la démarche.

FICHE 5 : REPRÉSENTER TERRE DE LIENS DANS UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La notion de « démocratie participative » est dans l'air du temps. Dans ce cadre, les lieux de débats et de consultation de la population se multiplient. Ils constituent autant d'opportunités pour faire connaître les positions de Terre de Liens... et agir localement.

La participation de la société civile dans ces instances est plus ou moins formalisée. Il s'agit souvent, au départ, de simples consultations. L'évolution des travaux peut cependant déboucher sur la mise en place de structures d'élaboration : ateliers thématiques, groupes de travail, voire, dans le cas des CDRA, Conseil Locaux de Développement (CLD)

Malgré toutes les difficultés liées à l'articulation avec les acteurs politiques traditionnels, ces espaces dédiés à la société civile restent à conquérir.

Fiche 5 : Représenter Terre de Liens dans une instance de démocratie participative

UN CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN (38)



Contexte

La communauté de communes du Pays du Grésivaudan est une intercommunalité qui regroupe 47 communes et plus de 97.000 habitants. Ce territoire, situé entre Grenoble et Chambéry, est confronté à une très forte urbanisation, liée à la présence de gros complexes industriels dans la vallée. Les terres alluviales qui bordent l'Isère sont, quant à elles, occupées par la production de maïs non alimentaire.

Conformément à la Loi Voynet, un Conseil de

Développement a été mis en place lors de la création du Pays, en 2003, pour assurer la participation politique de la société civile. Ce conseil est également un Conseil Local de Développement associé à la gestion du CDDRA du Pays du Grésivaudan. Il réunit environ 70 représentants de la société civile. Terre de Liens Rhône-Alpes y est représenté par un de ses bénévoles.

Mise en œuvre

Le Conseil de Développement (CD) de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan fait partie intégrante de l'organigramme de l'intercommunalité. Il affiche l'ambition de « rapprocher les politiques publiques de ceux qui les vivent et construire une action publique plus adaptée en reconnaissant aux citoyens, sur la base d'une participation volontaire, une qualité d'expertise d'usage. »

Il intervient à plusieurs niveaux :

- Des référents participent, aux côtés des élus, à 10 commissions thématiques (Agriculture et forêt, économie, environnement, etc.). Ces commissions formulent des recommandations qui sont ensuite votées par les bureaux communautaires.
- Le Conseil d'Administration du Conseil de Développement suit le travail des référents et soumet des avis lorsqu'il est saisi sur une question

particulière.

Depuis 2008, un membre de Terre de liens siège à la commission « Agriculture et forêt », aux côtés des élus communautaires et de 3 autres mandataires du Conseil de Développement (Alliance Isère, l'ONF, l'association des chasseurs). Cette commission se réunit tous les 2 mois, en fonction de l'ordre du jour. Elle délibère sur les projets agricoles structurants (construction d'une laiterie, d'un atelier de découpe collectif), la mise en place de filières courtes et la restauration collective. Elle gère également un soutien financier à l'installation.

Alliance Isère a par ailleurs réalisé un diagnostic des besoins agricoles non satisfaits à l'échelle du Pays du Grésivaudan. Les représentants d'Alliance et de Terre de Liens y puisent des arguments solides pour convaincre les élus et la profession agricole qu'une agriculture locale à forte ajoutée est à privilégier.

Résultats

La commission, en accord avec les représentants associatifs, s'est positionnée sur certains sujets sensibles, parmi lesquels :

- Une opposition à la construction d'une gravière sur la commune de Tancin, prévue sur 140 hectares de terres agricoles.
- Un accord pour préciser la notion de « qualité » par l'adoption d'un référentiel.
- Une résolution que « *plus un seul hectare de terres agricoles ne sera consommé sur le territoire du Pays* » A l'heure actuelle, cette préconisation n'a pas été entendue par le bureau de l'intercommunalité, en partie parce qu'elle n'est pas associée à un règlement qui la rende opérationnelle.

- La participation de la société civile aux Comités Locaux d'Installation.

Cette participation a permis d'exprimer un certain nombre de points de vue et de les soumettre à débat. C'est une manière de sensibiliser les élus sur les enjeux agricoles du territoire. Cela a permis de nouer des liens avec les élus communaux les plus dynamiques sur la question de la préservation des terres agricoles.

La teneur politique des échanges a pu générer des tensions. Dans certains cas, les positions défendues par Terre de Liens sont apparues minoritaires, plaçant le représentant dans un rôle d'« opposition ».

Points clés de la démarche

- Une connaissance des problématiques agricoles du territoire.
- Un engagement sur le long terme – environ une réunion par mois.
- Un effort de sensibilisation continu auprès des élus de la commission.
- Le tandem avec Alliance 38, tête de réseau des AMAP en Isère.

Contact

CD du Grésivaudan, David Savoye : dsavoye@le-gresivaudan.fr

Alain Mittelberger, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : alain.mittelberger@wanadoo.fr

UNE CONSULTATION À L'INITIATIVE D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VALLONS DE LA

Tou



Contexte

La Communauté de Communes des Vallons de la Tour (38) regroupe 10 communes et 24.000 habitants. Elle se trouve à mi-chemin entre Lyon et Grenoble, deux pôles urbains influents qui tendent à se rejoindre. La pression foncière est donc forte sur ce territoire où l'agriculture occupe encore une position importante.

Mandatée par la Communauté de Communes, l'association Terre de Liens Rhône-Alpes y a été représentée par l'un de ses membres.

Mise en œuvre

Le Diagnostic et l'étude

Dans un premier temps, le bureau d'étude Mosaïque Environnement a proposé une synthèse des divers diagnostics réalisés antérieurement (Chambre d'Agriculture de l'Isère, ONF). Il en est ressorti plusieurs idées-force :

- **Agriculture** : Agriculture et sylviculture sont les principales activités économiques sur le site. La pérennité des exploitations dépend du maintien de la vocation agricole des espaces concernés.
- **Patrimoine naturel** : Le site présente des espèces végétales et animales remarquables, ainsi que des habitats naturels à préserver.
- **Hydrologie** : Des fonctions hydrologiques essentielles sont assurées par cette zone humide : régulation des crues, recharge de la nappe phréatique, épuration, soutien d'étiage, etc.

A partir de ces constats, les points faibles et les points forts de la zone humide des Marais ont été mis en évidence, ainsi que les opportunités et les menaces.

- Parmi les *points faibles*, la fragilité écologique du milieu (fonctions hydrologiques essentielles, biodiversité menacée, impact des activités de loisirs, etc.)
- Parmi les *points forts*, le rôle régulateur de l'agriculture et de la sylviculture
- Parmi les *opportunités*, les outils de maîtrise foncière de la Communauté de Communes, la volonté locale de valoriser cet espace, l'existence d'un contrat de rivière.
- Parmi les *menaces*, divers projets d'urbanisation,

l'élargissement de l'A43, les dysfonctionnements hydrauliques de la rivière Bourbre.

Le travail des groupes

Sur la base de ces éléments, les participants ont été invités par le bureau d'études à former des groupes de 6 à 7 personnes, et à exprimer leur vision sur l'état de conservation « idéal » de la zone humide des marais à moyen terme (15 à 20 ans). Chaque groupe a été amené à définir :

- 3 à 5 idées-force caractérisant cet état de conservation idéal.
- Des vocations et des fonctions envisagées pour ce site
- 5 à 10 objectifs pour atteindre cet idéal.

Chaque groupe dispose de cartes de travail rappelant les différents enjeux sur la zone. Des compléments sont apportés par Veolia sur les parcelles devant faire l'objet d'acquisitions foncières (soit 22 ha) dans le cadre de mesures compensatoires.

Les objectifs ainsi formulés sont présentés en séance plénière. Les participants sont invités à les hiérarchiser, en fonction de l'importance qu'ils accordent à chacun. Les objectifs prioritaires définis sont largement partagés. Il s'agit de :

- La restauration hydraulique de la zone (reméandrage de la Bourbre, création d'une zone d'expansion de crue...)
- La préservation de la biodiversité (maintien de la biodiversité existante, lutte contre les plantes invasives...)
- La pérennisation des activités économiques

existantes, en particulier l'agriculture.

- La valorisation de la zone à des fins pédagogiques (développement du réseau de sentiers, développement d'outils pédagogiques...)

Le zonage

Suite à la définition de ces objectifs, un « exercice » de zonage est réalisé par les groupes. Ceux-ci sont invités à localiser plus précisément les différents secteurs de la zone humide en fonction de leur future vocation. Ainsi sont identifiées les zones de

reméandrage de la Bourbre, les espaces boisés sensibles, les zones naturelles d'expansion de crue, les zones où l'activité agricole est à préserver, les zones où un sentier piéton est à aménager, etc.

Ces propositions, retravaillées et affinées, sont ensuite présentées en comité de pilotage, début 2010, et soumises à discussion. Une validation de ces propositions permet d'aborder, lors d'un deuxième cycle de concertation, les pistes d'actions concrètes à mener pour satisfaire ces objectifs. En novembre 2012, la communauté de communes invite l'ensemble des acteurs et des usagers du site à faire le point sur l'avancée du projet.

Résultats

Cette concertation est un exemple d'engagement citoyen dans une instance de gouvernance « multiniveau ». Elle a constitué une occasion de participer à la co-construction d'orientations plurielles, liées aux priorités de Terre de Liens – la préservation des surfaces agricoles et l'accès solidaire au foncier – aux côtés d'agriculteurs, de techniciens, d'élus chargés de la gestion du foncier, etc.

Sur le volet agricole, un certain nombre d'objectifs ont été retenus :

La remise en pâturages de certaines parcelles en friche pour les ruminants (à la fois bovins et équins).

La diversification des rotations avec l'introduction de nouvelles variétés fourragères.

L'élaboration d'une charte de bonnes pratiques, contenant des dispositions sur l'entretien des haies et la fauche tardive.

La création d'une mare pédagogique.

Au-delà, cette concertation est la manifestation d'une démocratie susceptible de se faire plus « horizontale », valorisant la co-responsabilité des citoyens. Une opportunité à mettre à profit pour « apprendre, désapprendre et réapprendre ».

Points clés de la démarche

- Un travail préalable auprès des élus locaux pour prendre part à la concertation.
- Une présence assidue aux réunions des groupes de travail (5 réunions entre septembre 2009 et janvier 2010).
- Un souhait de collaborer avec d'autres acteurs pour emmagasiner des connaissances et faire émerger une vision partagée.

Contacts

CC des Vallons de la Tour : lucille.bobet@lesvallonsdelatour.fr

Marc Barny, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : marc.barny@wanadoo.fr

Fiche 5 : Représenter Terre de Liens dans une instance de démocratie participative

EN COMPLÉMENT...

La participation aux instances de démocratie participative présente plusieurs intérêts. Elle permet de faire connaître la vision de Terre de Liens aux acteurs présents, de nouer des relations avec d'autres associations, de se présenter comme force de proposition. Mais on peut en attendre plus : obtenir des engagements formels des élus, être sollicités sur des études et des projets, animer des cycles de réflexion sur le devenir de l'agriculture locale...

Repérer les collectivités territoriales compétentes sur votre territoire

Les organisations compétentes en matière d'agriculture et de foncier sont nombreuses : outre les collectivités (Etat, Régions, Départements, Commune), citons pêle-mêle les Intercommunalités, les Pays, les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les syndicats mixtes, SIVOM, SIVU et, dans le cas particulier de la région Rhône-Alpes, les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Voici quelques pistes :

- CDDRA et PSADER : Les CDDRA comportent un volet agricole appelé le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural). Son élaboration est précédée d'une phase de consultation ; il peut être intéressant d'y participer, car le PSADER comporte un volet « foncier ». Il donne lieu à la production d'un diagnostic agricole très riche en informations. La gestion opérationnelle du PSADER n'est en revanche pas participative.
- CDDRA et Conseils Locaux de Développement : les CLD sont imposés lors de la signature d'un CDDRA. Conçus pour donner un espace d'expression aux acteurs de la société civile de chaque territoire, ils constituent un moyen de porter le discours de Terre de Liens au niveau des élus locaux. D'autre part les CLD sont des partenaires pour organiser des événements de sensibilisation. A noter que, faute de soutien politique, une partie des CLD se trouve aujourd'hui en difficulté. Soutenons cette initiative !
- Les syndicats mixtes : groupements de collectivités de différents niveaux – Communes, Conseil régional, Conseil général – , ils sont créés pour mener à bien des missions définies : ex. création d'un territoire de projet (Pays, CDDRA, agenda 21 ...) ou élaboration du SCOT. Le SCOT, outil en plein essor, donne obligatoirement lieu à une consultation de la population. Etant donné les répercussions importantes du SCOT en matière d'occupation de l'espace, la présence de membres de Terre de Liens dans les groupes de travail ne peut être que bénéfique.
Les PNR ont une politique très volontariste en matière d'agriculture : promotion des produits du terroir et des circuits courts, diffusion de bonnes pratiques, préservation du foncier agricole... Ils sont créateurs de partenariats entre agriculteurs, élus et représentants de la société civile.
- Les Communautés de Communes et d'Agglomération : Ces EPCI tendent à développer leurs compétences en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire. Elles peuvent également piloter des projets de grande envergure impliquant la société civile. Dans les grands pôles urbains, c'est généralement elles qui élaborent le SCOT. Notons enfin qu'elles ont la réputation d'être ouvertes aux demandes de la société civile.

Pour prendre pied dans une instance de démocratie participative

La participation aux instances de concertation est un bon moyen d'emmagasiner des connaissances, de rencontrer les acteurs locaux, d'être informé des « dossiers chauds » et des problématiques du territoire. La plupart des personnes qui participent aux concertations ont un mandat – présidents d'association, administrateurs, techniciens, etc. Rares sont ceux qui viennent comme simples citoyens.

« L'aura de Terre de Liens dépasse largement les personnes physiques qui représentent le mouvement » : L'évocation de Terre de Liens donne un poids aux positions que l'on défend, mais engage également la responsabilité de l'association. Il est donc important de travailler en lien étroit avec les animateurs et les membres du conseil d'administration, en amont (cadrage des interventions) et en aval (restitution ou compte rendu).

PARTIE 3 : TRAVAILLER AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (OPA)

De par son cœur de métier – l'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti – Terre de Liens est amené à travailler avec les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) que sont les ADASEA, les SAFER, les chambres d'Agriculture, les centres de formation et d'autres structures militantes telles que la Confédération Paysanne, les CIVAM, les ADDEAR, les Groupements des Agriculteurs Biologiques, etc.

Sont présentées ici les démarches de repérage de foncier disponible (*fiche 6*) et de mobilisation d'un groupe local lors des délibérations de la SAFER (*fiche 7*). Selon les cas, elles ont été conduites par des bénévoles, des salariés ou des membres du conseil d'administration.

L'enjeu de ces démarches est fort : il s'agit pour Terre de Liens d'ouvrir ces champs d'expertise aux citoyens.



FICHE 6 : L'APPUI AUX DÉMARCHES D'INSTALLATION

Les porteurs de projets agricoles qui souhaitent bénéficier des aides de l'État suivent un parcours à l'installation exigeant. Celui-ci passe notamment par l'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), la validation des compétences et le diagnostic du potentiel économique de l'exploitation.

Pour beaucoup de porteurs de projets, en particulier ceux qui s'installent « hors cadre familial », c'est la recherche des terres et du bâti qui constitue le principal obstacle, faute de foncier disponible. A défaut d'un accompagnement spécifique sur la recherche de foncier, les porteurs de projets effectuent leurs recherches sur le terrain, auprès des agriculteurs, des collectivités locales et des structures susceptibles de répertorier les offres.

L'association Terre de Liens est l'un de ces interlocuteurs. Grâce à ses outils et sa connaissance des acteurs locaux, elle est susceptible d'appuyer les porteurs de projets dans leurs recherches et, le cas échéant, dans leurs démarches d'acquisition.

Fiche 6 : L'appui aux démarches d'installation

LA PLATE-FORME INSTALLATION DU DIOIS (26)



Contexte

Le Diois est un territoire montagneux et rural où l'agriculture occupe une place centrale. Si la population est vieillissante, un regain démographique est constaté grâce à l'installation de nouveaux actifs. Grâce à son attractivité, le territoire dispose d'un potentiel de création d'activités agricoles et rurales porteuses de développement local. Cependant, les candidats à l'installation doivent faire face à des barrières financières et culturelles (tourisme) qui rendent difficile

l'accès au foncier.

Partant de ce constat, le Site de Proximité du Diois a invité, en 2008, les structures compétentes à se réunir au sein d'une Plate-forme Installation. L'association Terre de Liens Rhône-Alpes y est représentée par une de ses animatrices.

Origine

Les Sites de Proximité ont été impulsés par la région Rhône-Alpes dans les années 90, pour soutenir la création d'activités économiques sur les territoires éloignés des bassins d'emploi. Ils assurent trois missions :

- L'accompagnement des porteurs de projets, tous types d'activités confondus.
- L'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes qui ne sont pas suivies par le Pôle Emploi.
- L'identification de potentiels d'activités sur le territoire. Les sites de Proximité ont notamment conçu la méthodologie « Construction d'Offres d'Activités ». Pour plus d'information sur ce point, consulter le site de la Plate-forme Régionale du Développement Rural Rhône-Alpes : www.caprural.org/créer-des-emplois/construire-

des-activites

Ce troisième volet, de nature « prospectif », a pris ces dernières années une importance croissante. Il a conduit le Site de Proximité à élaborer de nouvelles approches (approche filière, approche bassin de vie) et à mettre en place une veille sur les biens immobiliers vacants.

La question s'est posée à partir de 2005 d'étendre cette veille au foncier agricole. Une première étude a été menée avec l'ADASEA, à l'aide de « *jury*s communaux », pour faire un repérage des exploitations susceptibles d'être libérées à court terme. L'ADASEA a, par la suite, proposé un diagnostic aux cédants, pour évaluer le potentiel économique et humain des fermes.

La Plate-forme Installation

La Plate-forme Installation a été conçue pour mutualiser les compétences des structures concernées par l'installation agricole sur le territoire. Y sont représentés le Site de proximité, l'ADASEA, la SAFER, le CFPPA de Die, la commission agriculture de la Communauté de Commune du Diois, Terre de Liens Rhône-Alpes et les Compagnons de la terre. Elle se réunit 3 à 4 fois par ans pour :

- Faire le point sur les démarches des porteurs de projet présents sur le territoire : état d'avancement

du projet, orientation vers d'autres structures, etc.

- Faire le point sur les « potentiels repérés », c'est à dire le foncier agricole libre ou susceptible de se libérer.
- Faire le point sur les démarches plus structurantes, telles que le développement de filières locales (céréales panifiables, plantes aromatiques et médicinales, etc.).

Résultats

Par sa connaissance du territoire, la Plate-forme Installation est force de proposition, aussi bien auprès des candidats à l'installation que des élus locaux. C'est aussi une source d'initiatives variées, par exemple :

- La mise en place d'un groupe d'appui aux maraîchers, animé par un technicien de la chambre d'Agriculture et ouvert à des personnes non-inscrites à la MSA.
- L'édition de portraits de candidats, en partenariat avec Terre de Liens et leur diffusion auprès des maires, pour les sensibiliser au thème de

l'installation.

- L'organisation de *visites de potentiel*, avec un paysan du voisinage, pour évaluer les points faibles et les points forts des sites qui se libèrent

Chaque structure apportant ses outils et son regard sur l'installation, la Plateforme Installation permet un brassage de sensibilités intéressant. Une manière d'aller vers plus d'interconnaissance, de complémentarité et de coopération.

Points clés de la démarche

- Rôle moteur de « l'acteur pivot » qu'est le Site de Proximité.
- Engagement dans la durée des représentants de chaque structure.
- Outils d'expertise complémentaires pour identifier les besoins des porteurs de projets et les orienter au mieux.

Contact

Site de Proximité du Diois : estelle.jabrin@paysdiois.fr

Marie Le Roy, animatrice Terre de Liens Rhône-Alpes : m.leroy@terredeliens.org

LES COMITÉS LOCAUX D'INSTALLATION (CLI) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN (38)



Contexte

La Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan regroupe 47 communes et plus de 97.000 habitants. Ce territoire, situé entre Grenoble et Chambéry, est confronté à une très forte périurbanisation, liée à la présence de gros complexes industriels dans la vallée. Du fait de la rareté des terres et de la proximité de grands pôles urbains, l'installation d'agriculteurs sur des marchés de qualité est une priorité.

En 2009, l'intercommunalité a créé des Comités Locaux d'Installation (CLI), pour appuyer les candidats à l'installation dans leurs démarches. Dans le cadre de leur participation au Conseil de Développement de l'intercommunalité (voir fiche 5), les associations Terre de Liens Rhône-Alpes et Alliance Isère ont obtenu que la société civile y soit représentée.

Mise en œuvre

L'ensemble du territoire de l'intercommunalité est couvert par 5 Comités Locaux d'Installation. Chacun de ces comités regroupe une vingtaine d'acteurs, parmi lesquels on distingue quatre composantes :

- Les Organisations Professionnelles Agricoles (ADASEA, syndicats agricoles et Associations de Développement de la chambre d'Agriculture – chargées de l'animation du dispositif) ;
- Les élus des communes concernées (ou leurs représentants) ;
- Les agriculteurs volontaires ;
- Des membres de la société civile (un représentant de Terre de Liens Rhône-Alpes, un représentant d'Alliance Isère, deux « consommateurs AMAPiens »).

La présidence est confiée à un agriculteur ou à un élu connaisseur du monde agricole. Les CLI se rencontrent une fois par trimestre, dans l'une des communes représentées. Chaque rencontre est l'occasion de faire un point sur le contexte spécifique de la commune. Les CLI se donnent trois missions transversales :

- Sensibiliser et impliquer les élus dans les démarches d'installation. Pendant la première année, chaque réunion a été ponctuée d'une

formation sur la problématique foncière du territoire, les outils existants, le fonctionnement de la SAFER. Par ce moyen, les élus ont pris conscience de leur poids dans le parcours à l'installation, notamment sur la question du foncier. La formation a aussi profité aux agriculteurs et aux citoyens.

- Repérer et mobiliser du foncier pour les candidats « hors cadre familial » : les élus, les agriculteurs et les citoyens connaissent leur territoire. Ils peuvent aller à la rencontre des propriétaires et identifier des opportunités de foncier vacant. Ces opportunités sont recensées lorsque les CLI se réunissent.
- Rencontrer les porteurs de projet et évaluer la viabilité des installations. Les candidats viennent présenter leur projet aux CLI, ou évoquer les difficultés qu'ils rencontrent (conflits d'usage, recherche de foncier, etc.). Les membres présents peuvent apporter leur soutien de plusieurs manières : accompagnement dans la recherche de foncier, accompagnement dans l'approche prévisionnelle, avis favorables auprès de la SAFER et auprès de l'intercommunalité, etc.

Selon un représentant de Terre de Liens, les « CLI offrent une approche complémentaire aux

comités techniques SAFER», de par leur ouverture sur la société civile. La présence d'élus communaux, d'agriculteurs et de citoyens renforce le lien au territoire et à la population locale. Il est d'ailleurs question que les Présidents de CLI soient « invités » (rôle consultatif) à ces comités techniques.

Les Comités Technique SAFER sont les commissions consultatives qui examinent les dossiers des candidats à l'achat d'une terre ou d'une exploitation. Ils regroupent des représentants des organisations professionnelles, des collectivités locales et territoriales et de l'état.

Résultats

Le travail des CLI est en bonne voie. La principale satisfaction vient de la veille foncière : des surfaces ont été repérées; des élus se rapprochent des CLI pour remettre en culture des terrains lotissables ou modifier le PLU. Dans l'ensemble, les élus sont davantage disposés à s'investir pour accompagner les porteurs de projet qui les solliciteront à l'avenir.

D'autre part, les CLI offrent un panel de compétences aux porteurs de projet qui ont besoin d'un appui : « *L'idée, c'est de sortir les porteurs de projets de l'isolement* ». Les membres de Terre de Liens Rhône-Alpes ont pu appuyer plusieurs candidats dans leurs recherches de foncier, notamment sur les communes de Pinsot et de la Chapelle du Bard.

L'originalité de la démarche des bénévoles du

Grésivaudan est d'avoir obtenu que les CLI adoptent une dimension citoyenne, en s'ouvrant aux représentants de la société civile. Après la phase de formation prévue au sein du CLI, les 5 bénévoles qui représentent Terre de Liens Rhône-Alpes sont devenus des interlocuteurs à part entière. Les échanges sont conviviaux et la parole est partagée. La participation des « citoyens » aux débats tend à faire accepter l'idée d'une agriculture durable, de qualité et de proximité sur les petites surfaces qui se libèrent. Les CLI contribuent, d'une certaine manière, à faire évoluer la position des acteurs traditionnels du foncier et de l'installation

Points clés de la démarche

- L'implication des membres de Terre de Liens et d'Alliance dans le Conseil de Développement de la Communauté de Communes du pays du Grésivaudan.
- L'existence d'un groupe de bénévoles de Terre de Liens, formés et solidaires, dans le Grésivaudan.
- Le rôle moteur d'un bénévole actif et inséré sur le territoire.
- Le partenariat avec Alliance et les AMAP du secteur.

Contact

Alain Mittelberger, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : alain.mittelberger@wanadoo.fr

Fiche 6 : L'appui aux démarches d'installation

EN COMPLÉMENT...

Comités Locaux d'Installation : qu'est-ce que c'est ?

Des Comités Locaux d'Installation (CLI) apparaissent aux quatre coins de la région Rhône-Alpes, sous l'impulsion des intercommunalités. Leur objectif : réunir les acteurs agricoles et politiques locaux autour des projets d'installation et de transmission identifiés sur le territoire. On y trouve en général des élus communaux, des agriculteurs, des techniciens de la SAFER, de la Chambre d'Agriculture et/ou de l'ADASEA et des représentants de la profession agricole. Les comités se réunissent 4 à 5 fois par an pour étudier les différents dossiers et les suivre au cas par cas. Le repérage de foncier fait partie de ses missions prioritaires.

Ce dispositif est issu des politiques régionales territorialisées PSADER (voir fiche 5, rubrique « en complément), qui comportent un volet installation/transmission. Jusqu'à présent, le conseil régional n'a pas imposé de règles précises : « *C'est l'historique qui fait l'émergence des CLI sur chaque territoire* », d'où une grande diversité de pratiques, adaptées aux caractéristiques locales. On constate des différences sur :

- L'organisation spatiale (un CLI pour l'intercommunalité ou un CLI par canton ? Un seul lieu de réunion ou des CLI itinérants ?)
- Les acteurs impliqués (techniciens et/ou élus ? Représentation de la société civile ? Participation directe des porteurs de projets ou des cédants ?)
- L'animation du dispositif (assurée par l'intercommunalité ? Par l'ADASEA ? Par les associations de développement des chambres d'Agriculture ?)

Représenter Terre de Liens dans les CLI

L'association Terre de Liens dispose des outils et de la légitimité pour participer aux CLI, à condition d'être suffisamment déployée à l'échelle du territoire. L'interlocuteur à privilégier est l'intercommunalité qui porte le CDRA/PSADER. Cette démarche « politique » peut-être menée par un groupe local ou un collectif associatif. Elle peut être appuyée par un administrateur de Terre de Liens Rhône Alpes. L'enjeu est important : il s'agit de faire accepter la participation de la société civile dans une telle instance, au côté des acteurs « traditionnels » du territoire.

Pour obtenir des informations sur les CLI de son territoire, prendre contact avec les antennes décentralisées du service Développement Rural du Conseil Régional Rhône-Alpes.

FICHE 7 : TRAVAILLER AVEC LES SAFER

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sont des acteurs incontournables pour toutes les opérations qui touchent au foncier agricole. Ces sociétés anonymes, organisées à l'échelon départemental et placées sous la tutelle de l'État, sont les principaux protagonistes de la politique des structures en cours depuis les années 60. Elles sont habilitées à acquérir, rétrocéder, échanger des terres et des exploitations agricoles. Elles disposent à cet effet d'un droit de préemption.

Les SAFER s'orientent aujourd'hui vers les nouvelles missions que l'État leur a confiées : l'aménagement durable du territoire, la préservation des paysages et de l'environnement, le développement local, le développement de l'agriculture et de la forêt. En ce sens, elles s'intéressent aux démarches entreprises par Terre de Liens.

Dans le cadre des acquisitions de la Foncière, Terre de Liens Rhône-Alpes et ses groupes locaux ont été amenés à collaborer avec les SAFER. Une mobilisation nécessaire et riche en enseignements.

Fiche 7 : Travailler avec les SAFER

COOPÉRATION TERRE DE LIENS / SAFER POUR TROUVER ET INSTALLER UN REPRENEUR A SAINT FRANC (73)



Contexte

Saint Franc est un petit village de Chartreuse (140 habitants). Une propriété d'environ 10 ha d'un seul tenant comprenant 2 maisons d'habitations, 1 bâtiment d'exploitation récent (800 m² au sol) divers dépendances transformables en logements a été mise en vente. La propriété était dédiée à l'élevage caprin.

La SAFER avait un mandat de vente, mais malgré de nombreuses visites aucun repreneur n'avait donné suite depuis 3 ans. Deux obstacles essentiels pour cette vente : le prix élevé de l'ensemble (650. 000

€), et la situation juridique complexe (4 vendeurs différents selon les parcelles, des héritages et partages non faits, des enfants sous tutelle). En attendant une vente, les terrains sont mis à la disposition du Maire qui met des bêtes en pâtures et utilise le bâtiment d'exploitation.

A la demande du Conseil Général de Savoie, en novembre 2011, l'association Terre de Liens est sollicitée pour participer à la recherche d'une solution.

Mise en œuvre

Création d'un groupe de travail

Malgré des différents antérieurs, la SAFER et Terre de Liens décident, début 2011, de coopérer sur des bases nouvelles dans le cadre de l'accord national signé entre la FNSAFER et Terre de Liens, puis de constituer un groupe de travail avec la Chambre d'agriculture, l'ODASEA, le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Répartition des missions

Les premières décisions ont été :

- s'accorder sur des critères de sélections des candidats:
 - leur projet doit avoir une orientation principale « agriculture vivrière »,
 - la production doit être bio, sans exigence de label,
 - le bail sera un « Bail rural environnemental »
 - la préférence sera donnée à un projet intégrant de la transformation locale, une remise en service du magasin de vente directe, une contribution à l'animation locale,

- se répartir les relations :
 - SAFER : relations avec le vendeur
 - PNR Chartreuse : relations avec le Maire et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse
 - Terre de Liens : relations avec le Conseil Général
 - de se répartir les missions :
 - Tous : recherches de candidats,
 - ODASEA : examen économique des projets,
 - Chambre d'agriculture : évaluation agricole des projets,
 - SAFER et Terre de Liens : montages juridiques.

Il a également été acté que La Foncière Terre de Liens ne serait sollicitée que si nécessaire, un porteur de projet pouvant financer tout ou partie de l'acquisition par d'autres moyens,

Le candidat retenu serait présenté sous couvert du groupe tant au Comité Technique de la SAFER, qu'au Comité d'Engagement de La Foncière via l'Association TdL RA.

Résultat

La recherche de candidats est lancée, avec offre préparée par la SAFER, qui mentionne : « propriété à vendre ou à louer ». Dans les semaines suivantes, le groupe examine 12 candidatures et collabore dans l'organisation des visites. Plusieurs visites sont menées en commun par la SAFER et Terre de Liens. Trois candidats, présélectionnés sont reçus par le groupe de travail et l'un d'entre-eux retenu, mais saisit une autre opportunité. Après relance, un groupe de jeunes présente un projet de reprise des lieux qui est accepté.

Entre la mise en route du groupe de travail et la conclusion de l'accord définitif (Attribution par le CT SAFER et Accord du CE de La Foncière), il s'est écoulé 10 mois. Il faudra encore 10 mois avant de passer chez le notaire, le temps de finaliser le montage juridique et obtenir l'accord des vendeurs et du juge des tutelles.

Montage juridique

La reprise a été organisée comme suit :

- Les parties habitations et anciens bâtiments convertibles en habitation sont achetées par une SCI constituée entre les porteurs de projets,
- La partie agricole (bâtiment d'exploitation et terrains) est achetée par la Foncière,
- Les jeunes qui vont avoir des activités agricoles et para-agricoles ont signés un bail de carrière environnemental collectif
- Des clauses de préférence ont été introduites dans le bail pour le cas où l'une des parties voudrait céder sa propriété.
- Une association de gestion des activités est créée entre les porteurs de projets qui ont chacun leur domaine d'activité.

Installation et suivi

L'ensemble de tous les actes de ventes, baux et accords nécessaires sont signés le même jour chez le notaire en juillet 2012, avec prise de possession des lieux immédiate.

La SAFER et Terre de Liens s'entendent pour suivre ensemble l'évolution post-installation.

Points clés de la démarche

- Un travail important entre la SAFER et Terre de Liens dans un climat de confiance et transparence.
- Le soutien marqué du Conseil Général à la mise en œuvre de cette collaboration inter-opérateurs
- De larges marges d'initiatives de l'association pour les discussions avec les autres opérateurs

Contacts

Bernard Giraudy, bénévole pour Terre de Liens Rhône-Alpes : bernard.giraudy@wanadoo.fr

Fiche 7 : Travailler avec les SAFER

VEILLE FONCIÈRE ET MOBILISATION AUTOUR DES ACQUISITIONS

SAINT-DIZIER (26)



Contexte

Saint Dizier est une commune de montagne de 35 habitants, située dans le Haut Diois (26), où l'agriculture est à dominante élevage (ovin et caprin). Du fait du vieillissement de la population agricole, la commune est confrontée à des phénomènes de déprise et de concentration des surfaces au profit de quelques exploitations. Le tourisme (résidences secondaires) exerce, parallèlement, une pression sur les prix du bâti et un risque de démembrement.

Le conseil municipal s'est investi, depuis trois mandats, pour inverser la tendance et installer une nouvelle génération de jeunes actifs, aussi bien sur des activités agricoles qu'artisanales. L'idée originale – la création d'une ferme communale – n'a pas abouti, faute de ressources propres et d'un soutien financier des collectivités territoriales. Impuissante, la commune s'est alors intéressée aux différentes possibilités d'accès collectif au foncier agricole.

Chronologie de trois acquisitions

Sécuriser une installation : l'acquisition de la Ferme des granges (2005-2006)

En janvier 2005, l'exploitation agricole menée par un jeune couple de chevriers, installé en 2003, se trouve précarisée par une décision du tribunal des baux ruraux, qui autorise un agriculteur du voisinage à reprendre une partie des terres à son compte. La commune veut réagir pour sauver le projet. Elle repère une ferme disponible (60 hectares + siège d'exploitation). Le maire engage aussitôt les négociations auprès de l'indivision propriétaire et obtient un accord de principe pour que la ferme reste agricole. Il y a urgence, car des acquéreurs potentiels, hors du champ agricole (chasse), se sont manifestés.

Pour rassembler les fonds nécessaires, une Société Civile Immobilière est créée par apport de capital collecté au niveau local. La SCI se porte alors acquéreur et le notifie à la SAFER. Argumentant qu'il s'agit de « sauver » l'installation du jeune ménage, elle obtient de la SAFER un visa pour une vente amiable. La procédure, initiée en 2006, débouche sur une signature en mai 2007, après une tentative de blocage d'un agriculteur voisin, et un arbitrage du tribunal des baux ruraux favorable à la SCI.

A l'issue de cette première acquisition, un groupe local se constitue. Il rassemble les jeunes agriculteurs

installés, des membres de la SCI, et des membres du conseil municipal. Grâce à une veille foncière efficace, une deuxième opportunité se présente.

Entrée en lice de la Foncière : l'acquisition de la ferme du Col

Au printemps 2006, une ferme se libère (93 hectares + habitation + bâtiments d'exploitation). Le maire de Saint Dizier prend les devants et convainc l'indivision de vendre l'ensemble de la propriété à la commune, pour mettre en place une ferme communale. Le conseil municipal, tout en recherchant des financements auprès des collectivités territoriales, contacte la Foncière Terre de Liens pour étudier l'hypothèse d'une acquisition. Le groupe local a déjà avancé sur plusieurs points : il a identifié des porteurs de projet et réuni des promesses de souscription. « Quand la Foncière arrive dans le circuit, les démarches sont donc déjà bien engagées. »

Les négociations entre la SAFER, la Foncière et le conseil municipal débouchent en automne 2007. La SAFER, désormais sûre d'avoir un acquéreur pour l'intégralité de la ferme, achète le bien puis lance l'appel à candidature pour la rétrocession. 14 acheteurs potentiels se positionnent sur tout ou partie de la propriété. Le comité technique SAFER sélectionne 3 candidatures : 1) La Commune ; 2) La

Foncière Terre de Liens ; 3) Un agriculteur « migrant » qui a d'importantes ressources financières. Malgré ses recherches, le conseil municipal ne parvient pas à réunir les financements nécessaires à son projet. La commune se rétracte finalement, au bénéfice de la Foncière, qui devient propriétaire, début 2008.

A partir de février 2008, le groupe local se réunit tous les mois, de manière plus « formelle », sur les questions d'actualité (collecte des fonds, travaux, problèmes des nouveaux installés, etc.)

Une troisième acquisition : la ferme du Bial de Rossas

En avril 2008, la propriété qui jouxte la ferme du Col est partiellement mise en vente (bâtiments d'habitation et d'exploitation avec 1,7 ha de terrain). En décembre 2008, l'un des vendeurs prend contact avec Terre de Liens. Le groupe local, saisi, pense que la Foncière ne peut s'intéresser à cette ferme qu'à condition : 1) que la vente porte sur l'ensemble de l'exploitation avec toutes les terres, soit 43 hectares ; 2) que le prix soit revu à la baisse ; 3) que des porteurs de projet adaptés à la structure soient identifiés.

Jusqu'en octobre 2009, des personnes visitent le site, avec des projets et des qualifications mais peu d'argent. Plus localement, des jeunes qualifiés prennent contact avec le groupe local et Terre de Liens. Il est décidé de présenter une fiche projet au Conseil d'Administration de Terre de Liens Rhône-

Alpes.

Les événements se précipitent en décembre 2009, lorsque des acquéreurs se présentent. La SAFER a un candidat à l'achat et demande la position de Terre de Liens, dans le cadre de l'appel à candidatures début février 2010. Le comité technique est prévu mi mars.

Le CA régional donne son accord pour poursuivre le dossier et transmet à la Foncière, qui dépose une candidature. Le groupe local rencontre 3 candidats à l'installation pour affiner le projet soumis à la Foncière. Début mars TDL, il se prononce pour Delphine et David qui ont un projet caprin fromager.

Le comité technique SAFER, qui devait se prononcer sur une demi douzaine de candidatures, donne la priorité à la Foncière, mais demande une cession partielle des terres à un agriculteur du voisinage. Le groupe local conteste cette décision, qui fragilise l'installation. Après de multiples rencontres, le comité technique donne raison à Terre de Liens (Mai 2010). La signature entre la SAFER et la Foncière est définitive le 2 Novembre 2010... plus de deux après la mise en vente de la propriété.

Dans les trois cas, on aura constaté que le temps nécessaire pour mener à bien une opération est long (1 an à 2 ans)

Deux démarches clés

Veille foncière : anticiper les mouvements fonciers

Le maire de la commune s'appuie sur un constat : *« Les transferts fonciers se passent souvent sous la table. De manière courante, la SAFER n'est prévenue que lorsqu'elle reçoit le compromis de vente du notaire. Et quand la transaction est engagée, si le prix est élevé, il n'y a presque plus rien à faire : la SAFER préfère ne pas intervenir. Si on n'est pas attentif, on arrive jamais à rentrer en compétition avec les acheteurs potentiels. Il faut pouvoir se positionner avant eux. »*

Là où le tourisme joue sur la pression foncière, la valeur patrimoniale des biens se déconnecte de leur valeur économique réelle. Dans un tel cas, la SAFER a le pouvoir d'imposer une révision de prix et de préempter un bien à un prix minoré, afin de pérenniser sa vocation agricole. Cependant, la préemption avec révision de prix est une prérogative peu utilisée : elle a un coût (en l'absence de repreneur, la SAFER assure le portage du bien) et elle peut être source de conflits

Le groupe Local de Saint Dizier a effectué un travail de « terrain » :

- Pour connaître les stratégies de transmission des agriculteurs en place et les sensibiliser à l'importance de l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs.
- Pour plaider la vocation agricole du territoire plutôt que le tourisme ou la chasse.

L'implication personnelle du Maire, ancien agriculteur, sur cette commune de petite taille, a été déterminante pour le succès de la veille foncière et des négociations.

Une mobilisation du Groupe local pour travailler avec la SAFER

Quand un mouvement foncier se prépare et que le propriétaire est ouvert à l'idée d'une installation, *« on peut mettre la SAFER dans le coup. Alors, elle peut intervenir, dénoncer un risque de cumul et privilégier une installation. Si on parvient à ce stade, on joue carte sur table »*. Dès lors, avec un projet bien ficelé, un montage financier convaincant et l'appui d'un groupe local, il est possible de faire pencher la balance.

C'est ce que démontre l'expérience de Saint

Dizier : « Pour convaincre la SAFER, la dynamique locale a été essentielle. On montrait que des jeunes exploitants, des élus de la Commune et des personnes extérieures pouvaient se fédérer sur un projet de foncier. On jouait aussi la carte des candidats locaux ». Les membres du groupe local ont activement collaboré pour discuter avec les cédants, repérer et choisir des porteurs de projets, solliciter l'appui financier de la Foncière Terre de Liens... et convaincre la SAFER.

La solidarité du groupe local ne s'est pas arrêtée aux démarches d'acquisition de foncier. Elle a aussi porté sur l'accompagnement des nouveaux arrivants, grâce au partage d'expérience, de conseils et d'informations. Cette dimension humaine a été, et reste, un gage important pour la réussite des installations. Résultats

Les démarches, entreprises par le conseil municipal et relayées le groupe local de Saint Dizier, ont été fécondes. D'une part, elles ont permis d'installer 2 couples d'agriculteurs et de consolider 2

autres exploitations. Par ailleurs, la SCI a facilité le développement d'une entreprise artisanale. Au total, ce sont, depuis moins de 10 ans, 5 nouveaux ménages et 10 enfants qui ont été accueillis sur la commune en résidents permanents. Une nouvelle dynamique locale est en route, grâce notamment à l'appui de la Foncière Terre de Liens.

Saint Dizier peut-être considérée comme une « vitrine » des résultats auxquels peut aboutir l'engagement d'un conseil municipal, d'un groupe local et de Terre de Liens. C'est une expérience instructive à la fois pour les animateurs de Terre de Liens, les élus et les bénévoles qui souhaitent instaurer une dynamique agricole, synonyme de renforcement de la vie sociale sur leur territoire.

Le maire de la commune diffuse dans le milieu des élus ruraux de la Drôme l'expérience de Saint Dizier, en espérant que celle-ci « fasse tâche d'huile » et conduise d'autres élus à s'engager pour une meilleure maîtrise du foncier agricole.

Points clés de la démarche

- Un très fort engagement du maire et du conseil municipal pour l'installation.
- La connaissance des enjeux fonciers locaux, le maire étant un ancien agriculteur de la commune.
- La solidarité et la mobilisation du groupe locale à tous les niveaux de la démarche.
- Le travail de « terrain » auprès des propriétaires et agriculteurs de la commune.
- L'implication de la SAFER très en amont de la transaction, et le maintien de relations constantes avec les différentes instances susceptibles de peser dans l'attribution.

Contacts

Robert Delage, Maire de la commune de Saint Dizier : rmc.delage@orange.fr

Claude Kirchoff, associé de la SCI et bénévole de Terre de Liens Rhône-Alpes : claudekirchoff@yahoo.fr

Marie Le Roy, animatrice Terre de Liens Rhône-Alpes : m.leroy@terredeliens.org

Fiche 7 : Travailler avec les SAFER

EN COMPLÉMENT...

Préemption : quelques repères

Obligatoirement notifiées dès lors que la cession d'un bien classé agricole est envisagée, les SAFER disposent d'un droit de préemption qui leur permet de se substituer à un acquéreur. Si le prix est supérieur aux barèmes départementaux, elle peut également demander une révision du prix de vente. Les préemptions restent rares : elles ne concernent que 1 à 2% des transactions. Elles doivent être motivées par des finalités fixées par la loi, parmi lesquelles figurent l'installation et la pérennisation des exploitations agricoles dont la viabilité est menacée.

L'attribution des biens préemptés fait l'objet d'un appel à candidature. Ces candidatures sont étudiées par un comité technique départemental, qui regroupe le syndicalisme agricole, des représentants d'élus locaux et des personnalités qualifiées. Ce comité formule un avis, la décision revenant en dernière instance au Conseil d'Administration de la SAFER départementale, composé de ses différents actionnaires (Crédit Agricole, Chambres d'Agriculture, Mutuelles, Collectivités, OPA).

A noter que, pour être retenu comme attributaire, l'acquéreur doit disposer du financement nécessaire. Sur ce point, la Foncière dispose d'un atout évident.

Pour aller plus loin, consulter :

- le guide de Terre de Liens : *L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti, guide méthodologique, juridique et financier*, www.terredeliens.org/spip.php?article142
- La fiche *Régulation des marchés fonciers par les organisations paysannes et l'Etat*, AGTER, www.agter.asso.fr/article233_fr.html

GLOSSAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les outils de planification et de préservation du foncier agricole

Afin d'assurer leur mission d'aménagement, les collectivités disposent d'une palette d'outils réglementaires et opérationnels. Voici un aperçu des principaux dispositifs. Pour aller plus loin, le lecteur pourra se reporter aux nombreuses ressources qui existent à ce sujet. Parmi elles :

- Les fiches techniques du guide *Agriculture durable : Le rôle des collectivités locales*, édité par Terre de Liens Nord Pas de Calais, 2011.
- Le guide méthodologique *Accès collectif et solidaire au foncier et au bâti : guide pratique, juridique et financier*, édité par l'association nationale Terre de Liens, ré-actualisation 2011.
- Le rapport ministériel *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*, édité par le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, 2009.

LES DOCUMENTS D'URBANISME

SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

Établi par les régions, il précise les orientations fondamentales du développement du territoire régional à 20 ans. Il est composé d'un document d'analyse prospective, d'une charte régionale et de documents cartographiques. Il n'est en revanche accompagné d'aucun document réglementaire, et n'est donc pas opposable.

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

C'est l'outil juridique permettant à l'État, avec l'avis des collectivités, de formuler un cadre réglementaire concernant l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle est opposable aux tiers, et s'impose donc aux documents d'urbanisme. 7 DTA sont en vigueur en France dont deux dans la région Rhône-Alpes : la DTA de l'Aire métropolitaine Lyonnaise et la DTA Alpes du Nord (en cours de ratification). La loi Grenelle 2 les a transformé en DTADD, sans caractère opposable.

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

Le SCOT détermine les objectifs d'un regroupement de collectivités (intercommunalités et communes) à l'échelle de 20 ans. La maîtrise de la consommation d'espaces agricoles au profit de l'urbanisation fait partie de ses objectifs. Le SCOT est un outil de planification à l'échelle du bassin de vie : il est opposable aux PLU et aux différentes opérations foncières émanant des communes et des acteurs privés.

Son élaboration est lourde : elle dure de 3 à 10 ans. Elle donne notamment lieu à une vaste consultation. La région Rhône Alpes compte une vingtaine de SCOT déjà élaborés (notamment en Rhône, Ain et Isère) et une vingtaine de SCOT en cours d'élaboration (notamment en Haute-Savoie et dans la Loire). Pour les localiser consulter le site de la DATAR : <http://zonages.territoires.gouv.fr/zonages>

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) relève de l'initiative de la commune ou d'un groupement de communes. Le Conseil Municipal décide de l'ouverture des travaux et entérine le projet final. Il donne lieu à une concertation avec les services de l'État, les associations et les acteurs locaux, dont des représentants des agriculteurs. Ce document est le seul qui effectue un zonage à l'échelle de la parcelle. Il confère aux communes un véritable pouvoir de gestion sur la destination des sols.

Le PLU est composé de plusieurs documents : le rapport de présentation, le PADD (orientations politiques et stratégiques), le document graphique (zonage à l'échelle de la parcelle), le règlement (pour chaque zone) et d'éventuelles annexes. Il peut évoluer par modification (procédure légère) ou par révision (procédure lourde), selon la nature des rectifications.

Carte Communale

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié dont peuvent se doter les communes trop petites pour se doter d'un PLU. Elle délimite les secteurs constructibles, permet au maire de délivrer des permis de construire au même titre que dans les communes dotées d'un PLU. Elle leur accorde également un droit de préemption urbain.

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Elle vise la création d'un équipement public précis (habitation, activité) à l'initiative des collectivités locales, des collectivités territoriales ou de l'État, après un processus de concertation de la population. C'est une alternative au lotissement, d'initiative privée. Depuis la loi SRU, les ZAC sont incluses dans le PLU.

LES OUTILS DE PRÉSERVATION DU FONCIER

ENS : Espaces naturels sensibles

L'Espace Naturel Sensible (ENS) est un dispositif ancien (1976) à disposition des Départements, qui vise à « préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ». Il concerne des espaces « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable » par le développement des activités humaines. L'instauration d'un ENS passe par la mobilisation de foncier, soit par acquisition, soit par la signature d'une convention avec les propriétaires privés et publics. Les ENS s'adossent à une *taxe départementale* (TDENS).

D'autres outils de préservation environnementale existent : Les ZNIEFF (*Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental, Floristique et Faunistiques*), les espaces Natura 2000, les Parcs et Réserves Naturelles, les Zones de captage, les contrats de rivières, etc. Tous dispositifs confondus, un inventaire de 2007 dénombrait 408 sites protégés en Rhône-Alpes. Leur gestion est confiée au *Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels* (CREN), excepté en Isère (AVENIR), en Savoie (CPNS) et en Haute-Savoie (ASTERS). Pour plus d'information sur les espaces naturels de la région, voir le site du CREN : <http://sitecren.cenrhonealpes.org>

PAEN : Périmètres d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles

Un décret de 2006 donne au Conseil Général la possibilité de se doter d'un nouvel outil visant à maîtriser la pression foncière en milieu péri-urbain. Pour ce faire, le Conseil Général délimite un périmètre d'intervention, se dote d'un droit de préemption sur des espaces menacés à acquérir en priorité, puis élabore un programme d'action précisant les aménagements visant à consolider les activités agricoles et forestières du site. Ce dispositif demande une collaboration étroite entre Département, collectivités locales et représentants de la profession agricole. Le PAEN ne peut être modifié que par décret, ce qui lui confère une bonne protection.

Ce dispositif est en phase expérimentale. En Rhône-Alpes, seul la Loire s'en est saisie. Le Conseil Général y a entamé une large procédure de concertation, en lien avec les communes, le Parc Naturel du Pilat et la Chambre d'agriculture. Pour en savoir plus : <http://www.experimentation-paen.fr/>

ZAP : Zones agricoles protégées

Le dispositif Zone Agricole Protégée existe depuis 1999. Il est porté par les communes, en lien avec le préfet et la profession agricole. Il permet de classer les zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions, d'une situation géographique ou environnement particulier. La ZAP érige la vocation agricole en « servitude d'utilité public », et la soumet à un régime de propriété restreint. Sans l'interdire, elle conditionne fortement la construction de bâtiments non-agricoles. Elle est peu utilisée par les élus du fait d'une relative méconnaissance et du fait du « coût politique » que représente la sanctuarisation d'une partie du territoire. La région Rhône-Alpes en compte une vingtaine (en vigueur ou en étude).

Quelques exemples qui font école : les ZAP de Drumettaz-Clarafond (73) depuis 2003, Chaleins (01) depuis 2008, Chatte (38) depuis 2007, Chateauneuf sur Isère (26) depuis 2010. Pour plus d'information, contacter les Directions Départementales des Territoires (DDT).

LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Les membres de Terre de Liens sont amenés à côtoyer une multitude de structures travaillant dans des champs spécifiques : gestion du foncier, installation agricole, création d'activité en milieu rural, protection de l'environnement. Voici une liste non exhaustive de ces interlocuteurs. Y sont distingués les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les associations de Développement Agricole et les autres partenaires.

Les acteurs institutionnels ne figurent pas dans ces pages. Pour plus d'information à ce sujet, consulter les fiches techniques du guide Agriculture durable : Le rôle des collectivités locales, édité par Terre de Liens Nord Pas de Calais, 2011.

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (OPA)

Chambre d'Agriculture

Les Chambres d'Agriculture sont les organismes consulaires qui représentent les acteurs du monde agricole. Il en existe une par département et une par région (la Chambre Régionale d'Agriculture). Leur compétence historique est la formation technique et l'accompagnement des agriculteurs. Celle-ci s'effectue par l'intermédiaire des *Associations de Développement Agricole* (par exemple l'ADAYG en Isère). Elles ont également développé des compétences en matière de foncier (*Terres en villes*) et d'installation (*Point Info Installation*).

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

Les ADASEA accompagnent les évolutions du milieu rural en facilitant le renouvellement des générations d'agriculteurs (installation, appui à la transmission), la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles et la prise en compte de l'environnement dans l'activité agricole. Elles jouent un rôle particulièrement important dans le parcours à l'installation (élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé, PPP). Elles sont en cours de fusion avec les points info Installation des chambres d'Agriculture.

Point Info installation

Les points info installation sont rattachés aux chambres d'Agriculture. Ils sont dédiés à l'accueil et à l'orientation des porteurs de projets agricole. Ils informent les candidats à l'installation sur les différents dispositifs de soutien, dispensent des formations et assurent un accompagnement personnalisé. Pour plus d'information en Rhône-Alpes, voir le site : www.deveniragriculteur.fr

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Les SAFER sont des sociétés anonymes missionnées par l'État pour réguler le marché foncier rural et améliorer la structure foncière du secteur agricole. Il en existe une par région ou une par département (c'est le cas en Rhône-Alpes). Elles doivent être notifiées pour toutes les transactions de foncier agricole. Elles disposent d'un droit de préemption qu'elles peuvent employer, avec ou sans révision de prix, pour poursuivre ses missions légales.

En cas de préemption, la SAFER publie un appel à candidature et instruit les candidatures en comité technique (départemental), puis en conseil d'administration (régional). La SAFER délivre en dernière instance l'attribution de propriété, qui autorise la transaction entre le cédant et l'acquéreur. Pour plus d'information : www.safer-rhone-alpes.com/

Autres OPA :

On compte parmi les OPA d'autres acteurs :

Les syndicats agricoles (FNSEA/FDSEA, Coordination rurale, Confédération Paysanne, MODEF) et leurs réseaux respectifs.

Les entreprises coopératives et mutualistes agricoles (entre autres le Crédit Agricole, la Mutualité Sociale Agricole, Groupama et Coop de France).

ASSOCIATIONS ENGAGÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

InPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

Le pôle InPact est une plateforme nationale issue du rapprochement de six réseaux associatifs qui partagent un socle idéologique commun : l'AFIP, l'InterAFOCG, la FADEAR, la FNAB, la FNCIVAM et le RAD. Il se décline en réseaux régionaux.

En Rhône-Alpes, il rassemble la FRCIVAM, l'ARDEAR, ALLIANCE PEC, AVEC, l'AFOCG, CORABIO, Terre de Liens, l'AFIP et Accueil paysan. Le réseau travaille principalement sur la capitalisation d'expériences, la mutualisation des formations et la création d'une base de donnée « offre et demande de foncier ». Ces associations sont par ailleurs souvent amenées à travailler en collectif à l'échelle des territoires.

FRCIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiative pour Valoriser le Milieu Rural

Les CIVAM sont des associations locales, composées en majorité d'agriculteurs, visant à renforcer le lien entre paysans et consommateurs. L'animation des groupes CIVAM est assurée par les Fédérations départementales CIVAM. Elle porte sur les circuits courts (campagne « de ferme en ferme »), l'accueil, les échanges de pratiques d'agriculture durable. Les CIVAM sont particulièrement implantées en Drôme-Ardèche et dans la Loire.

ARDEAR : Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

L'ARDEAR Rhône-Alpes chapeaute 5 associations départementales (ADDEAR dans l'Ain, la Loire, le Rhône, l'Isère et l'Ardèche). Elle est l'organisme de formation et d'accompagnement affilié à la confédération paysanne. A ce titre, elle propose des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation à la création d'activités, pour des porteurs de projets, des cédants potentiels et des collectivités.

APEC : Alliance Paysans Ecologistes et Consommateurs

Alliance Rhône-Alpes œuvre pour une agriculture respectueuse de l'environnement, des territoires et des hommes. Elle oriente ses activités vers le développement et la mise en réseau des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) dans la région. Elle anime le projet « Système Participatif de Garantie », inspiré de Nature et Progrès et destiné à garantir le respect de la charte des AMAP. L'association est membre du MIRAMAP (Mouvement Inter-régional des AMAP).

AFOCG : Association de FORMation Collective à la Gestion

L'AFOCG a pour objectif l'autonomie et la responsabilité des agriculteurs face à l'avenir de leur exploitation et du milieu rural. Les AFOCG ont choisi la formation en groupe comme moyen d'intervention privilégié auprès des chefs d'exploitation. Il s'agit de permettre aux agriculteurs d'être acteurs et responsables grâce à la compréhension et la maîtrise de la globalité de leur exploitation

AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales

L'AFIP Rhône-Alpes est une association d'éducation populaire, membre du réseau national AFIP. Elle se propose de faciliter le dialogue entre acteurs locaux, stimuler la réflexion pour favoriser l'émergence de solutions nouvelles, encourager l'initiative et accompagner les porteurs de projets. Elle est implantée dans la Loire, le Rhône, l'Ain et la Haute-Savoie.

AVEC : Agriculteurs en Vente Collective Rhône-Alpes

AVEC se donne pour objectifs de constituer un lieu d'échanges et d'information entre points de vente collectifs et d'élaborer des propositions adaptées au développement de cette activité, notamment sur les aspects juridiques, fiscaux ou sanitaires. Elle organise des visites, des formations et des interventions auprès des agriculteurs qui souhaitent créer un point de vente collectif.

Accueil paysan

Accueil paysan est un groupement de paysans qui, prenant appui sur leur activité agricole, mettent en place un accueil touristique et social en relation avec tous les acteurs du développement local. La fédération régionale compte quelques 150 adhérents répartis sur les 8 départements de Rhône-Alpes.

CORABIO : Coordination Rhône-Alpes de l'Agriculture Biologique

Corabio représente les intérêts collectifs des agriculteurs biologiques auprès des pouvoirs publics. Elle fédère quatre associations départementales et interdépartementales de promotion de l'agriculture biologique (ADABIO, ARDAB, agribio drôme et agribio Ardèche). Ces associations dispensent également des formations techniques aux agriculteurs.

AUTRES STRUCTURES TRAVAILLANT DANS LE CHAMP DE TERRE DE LIENS

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

La FRAPNA est une fédération d'association de protection de l'environnement, membre de la FNE. Elle compte environ 4000 adhérents répartis en 8 sections départementales, lesquelles fédèrent des associations territoriales ou thématiques. Ses principaux axes de travail sont le suivi et l'inventaire de la faune et de la flore, la mobilisation contre les atteintes aux milieux naturels, l'éducation à l'environnement. Elle est fréquemment associée aux consultations et délibérations des collectivités, notamment en matière d'aménagement du territoire.

CIPRA : Commission internationale pour la protection des Alpes

CIPRA est un réseau international. Son antenne française est basée à Grenoble. L'association prend position pour le développement durable et la défense du patrimoine naturel et culturel des Alpes. Elle s'intéresse à plusieurs problématiques, dont la gestion du foncier dans les vallées alpines, le réchauffement climatique, la mobilité douce. Elle soutient également l'adoption de la convention Alpine.

CLD : Conseils locaux de Développement

Les CLD sont des espaces de démocratie participative qui ont été impulsés par la région Rhône-Alpes dans le cadre de la signature des Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA). Montés ou non en association, ils donnent une voix aux citoyens des territoires. Les CLD sont associés à l'élaboration des CDRA, notamment sur le volet développement durable. Ils formulent également des avis sur les décisions politiques des élus communautaires. Leurs activités et leurs priorités sont très variables, selon les problématiques du territoire.

La NEF

La NEF est une société coopérative de finance solidaire. Ses 26.000 sociétaires contribuent au financement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale. La NEF est l'un des membres fondateurs de Terre de Liens, et reste très impliqué dans la gestion de la Foncière Terre de Liens. Des groupes de sociétaires tendent à se constituer sur les territoires, pour débattre des orientations de la NEF, partager des expériences et connaître les structures financées avec leur épargne.

Agir sur son territoire

Le Vade-mecum à l'usage des membres de Terre de Liens Rhône-Alpes

Témoignage de la diversité des actions menées par les membres de Terre de Liens, ce recueil vous invite à affirmer votre désir de changement.

Il donne un aperçu des leviers d'intervention qui peuvent être employés sur votre territoire : animation d'une dynamique locale, partenariats associatifs, coopération avec les collectivités et les organisations professionnelles agricoles, mobilisation sur une acquisition de la Foncière...

Il est constitué de 7 fiches thématiques, illustrées par des expériences concrètes menées sur les territoires rhônalpins.



Terre de liens Rhône-Alpes

Terre de Liens Rhône-Alpes se propose d'appuyer les initiatives collectives d'achat de foncier et de bâti agricole pour installer des porteurs de projets agricoles.

Elle favorise l'émergence et le développement de projets d'installation dans le respect des principes de la charte de Terre de Liens.

L'association s'inscrit également dans une démarche de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur les thèmes de l'aménagement durable du territoire, de la transmission des activités agricoles et de la relocalisation des filières alimentaires.



Edité par Terre de Liens Rhône-Alpes, 10 rue Archinard, 26400 CREST

SIRET: 507 830 461 00012

Directeur de publication: Daniel MORE, Président

Crédits photos : Terre de Liens Rhône-Alpes

Imprimerie : Deux-Ponts Manufacture d'histoires – Bresson (38)

Prix de vente : 10€

Avec le soutien de

Rhône-Alpes Région

terre
de liens
RHÔNE-ALPES

The logo for Terre de Liens Rhône-Alpes features the text 'terre de liens' in a red, cursive font, with 'RHÔNE-ALPES' in a smaller, red, sans-serif font below it. To the right of the text is a stylized red graphic of a hand holding a globe.